

www.albounyane.com

Solutions pour connaître l'Islam



AL BOUNYANE
جمعية البيان الخيرية باريس

présente

Comment éduquer nos enfants ?

Un conseil pour nous tous !



Tiré des sites : salafidunord.over-blog.com
www.salafs.com
ahloulhadith.typepad.com
assalafiyat.over-blog.com
www.sounna.com
www.alminhadj.fr

A reproduire et à distribuer sans restriction sauf à des fins commerciales et lucratives

info@albounyane.com

0 (033) 6 99 29 25 02

SOMMAIRE

1/ De l'éducation de nos enfants et les bases de leur formation (Sheikh Ferhous) ... P. 3

2/ L'éducation des enfants (Sheykha Umm 'Abdillaah Al-Wadi'iyah) ... P. 7

3/ Recommandations de Loqmân le sage à son fils (Sheikh Rabi') ... P. 12

4/ Les méfaits de l'école (Sheikh Mouqbil) ... P. 23

5/ Fatwas diverses ... P. 26

1/ De l'éducation des enfants et les bases de leur formation

Par le cheikh :

Abi Abd Elmouaiz Mohammed Ferkous

Louange à Allah le Seigneur des mondes et prière et salut sur celui qu'Allah a envoyé comme une miséricorde pour les mondes ainsi que sur ses siens, ses compagnons et ses frères jusqu'au jour du Jugement :

L'éducation islamique se base sur la réalisation de l'équilibre entre le coté spirituel et matériel, celle-ci est basée sur ces deux réalités de l'existence de l'homme. Sa vie est organisée sur ces deux fondements, elle ne se résume pas au côté charnel au point de se croire éternel ni aux passions de la vie d'ici-bas ni à ses plaisirs, mais elle considère aussi son propre monde spirituel qui est large et profond. C'est dans ce sens que l'éducation islamique s'est distinguée des autres systèmes éducatifs, pas seulement dans la préparation de l'homme à la vie de ce monde, mais aussi pour la vie éternelle dans l'au-delà.

Cependant, puisque l'enfant est le centre du processus éducatif, il est donc impératif que sa vie et son esprit soient bâtis selon la forme qui lui a été élaborée et avec les différentes connaissances et concepts qu'il reçoit et qui lui sont inculquées. Cela, pour qu'il puisse maîtriser son esprit et ses idées afin qu'il n'ait de conception théoriques dans la vie que celle qui lui est voulue utiliser dans ses observations et ses expériences, suivant ce qu'il a appris ou ce dont il s'est exercé et ce qu'on lui a enseigné.

Les fondements des traits de la personnalité de l'enfant se forment durant la période de l'enfance, c'est à dire une fois qu'il ait atteint l'âge de la raison. Pour cela, le devoir de l'éducation est de le former, l'adapter et le préparer à affronter la vie, le nourrir et prendre soin de lui accomplir sa croissance physique et accompagner sa croissance spirituelle, en lui procurant ce qui le purifie et le rend magnanime. Sa croissance intellectuelle s'effectue en lui pourvoyant toutes sortes de sciences et de connaissances, car un esprit sain dépend de la croissance saine, et en l'habituant au bien et en lui interdisant le mal conformément à la méthode et l'éducation d'Allah, parce que la droiture de l'enfant résulte de la salubrité de son esprit et sa déviation résulte de la corruption de son esprit. La salubrité et la corruption de l'esprit sont reliées à la manière dont il est dirigé, particulièrement durant l'enfance et au cours de la période de sa préparation.

Pour cela, sa préparation éducative se base sur des fondements et au premier rang celui qui consiste à éduquer l'enfant sur le plan de la foi et l'exercice à la connaissance de son Créateur, car c'est cette foi qui le dirige vers le bien et lui fait éviter le mal et dirige son comportement le maîtrise. Le lien de la foi avec les œuvres est d'une relation très étroite, parce qu'Allah -l'Exalté- a fait des œuvres un véritable critère de la sincérité de la foi, et a blâmé ceux qui dépouillent la foi des œuvres, Il -l'Exalté- dit alors : **«Ils disaient tout haut ce qu'ils ne pensaient guère »** (Aal Aimrane : 167), aussi : **«C'est une chose souverainement haïssable devant Allah que vous disiez ce que vous ne faites point »** (El Saf : 3). La véritable foi est celle d'où émane la bonne conduite, qui produit les bonnes œuvres et qui fait émerger une bonne moralité. Le Noble Coran est plein de versets qui relie la foi avec les bonnes œuvres. Et de ce fait, la mission de l'éducation est d'établir une relation étroite entre la foi et les actes en tenant compte du fait que les œuvres reflètent, montrent et démontrent la foi. Par conséquent, la priorité des priorités dans la formation de l'enfant est de lui enseigner les sens de la foi correcte et ses objectifs élevés, lui faire comprendre ses vérités et ce qu'elle lui apporte comme bonheur éternel, par un enseignement fait de connaissance et de perception de la vérité pour réaliser la Parole d'Allah -l'Exalté- : **«Croyant, préservez-vous ainsi que les vôtres d'un feu»** (El Tahrim : 6) L'enfant est inclus dans le verset, puisqu'il est une partie de son père; il doit lui enseigner le licite et l'illicite et le protéger des transgressions, des péchés et lui apprendre le reste des commandements. Certains savants disaient : (Il est de notre devoir d'enseigner à nos enfants et nos siens la religion, le bien et tout ce qui est indispensable à la bonne éducation). (1)

Aussi parmi les piliers de l'éducation et de la formation de l'enfant l'enseignement des sens du bien et du mal dans cette vie et lui apprendre ce qu'il lui faut entreprendre pour faire le bonheur de sa personne et ce qu'il faut délaissier pour lui éviter les malheurs. Cela s'accomplit en dirigeant les dispositions naturelles de l'enfant à se recourir à Allah, à le connaître, à mettre sa confiance en Lui et avoir de la sérénité envers Lui ; de façon à ce qu'il ne s'abaisse qu'à Allah et qu'il ne craigne que Lui et que son cœur ne s'attache qu'à Lui, car c'est en cela que réside le sentiment de fierté du musulman qui est en contact avec le Tout-puissant et le Cher. Sa personnalité se distingue par cette fierté religieuse requise conformément à la Parole d'Allah -l'Exalté- : **« (la vraie) puissance appartient à Allah, à son envoyé et aux croyants»** (El Mounafiqoune : 8). Ces qualités se distinguent par rapport à leurs contraires tels que : abaissement, soumission ou adulation à quiconque des créatures. De là, il est un devoir de préserver et de garder la nature saine dont les fils d'Adam ont fait serment à Allah -l'Exalté-. Il a pris d'eux le pacte de

l'adorer exclusivement et de ne point lui donner un associé et Allah se charge d'assurer leurs subsistances. Allah -l'Exalté- a dit à ce sujet : «**Il fut un jour ou Allah tira des reins des fils d'Adem l'ensemble de leurs descendants et leur demanda requérant leur témoignage formel « ne suis-je pas votre seigneur ? » Tous répondirent « Nous en témoignons !» Ainsi après un tel aveu, ne pourrez vous plus vous prévaloir de votre ignorance une fois que vous serez ressuscités**» (El Aaraf : 172). Allah - Le Cher et Le Glorieux- dit dans une tradition divine* : «**Moi, J'ai crée tous mes serviteurs musulmans. Puis après, les diables sont venus à eux et les ont séparés de leur religion ; ils leur avaient interdit ce que Je leur avais permis, et ils leur avaient ordonné illégitimement d'associer à Moi** » (2). Tout comme il convient bien de pousser les énergies naturelles, comme les instincts et les passions, -pourvues à l'enfant par Allah- envers le bien et envers l'orientation pour laquelle il est créé, pour qu'il soit fier et élevé avec, et pour qu'il puisse éviter de s'attacher à ce monde vain et éphémère et se livrer aux plaisirs charnels ou de répondre à l'appel de satan. Le prophète (pbAsl) a dit : «**Satan détient une semence en fils d'Adam, l'ange en détient une autre. Quant à celle de Satan, elle consiste à pousser au mal et à démentir la vérité. Par contre celle de l'ange, consiste à pousser vers le bien et à croire à la vérité. Celui qui trouve en lui cette dernière, qu'il sache qu'elle vient d'Allah et qu'il loue Allah, et celui qui trouve en lui l'autre semence, qu'il demande protection auprès d'Allah de Satan le lapidé. Puis il récita «Satan ne fait que vous menacer de dénuement et vous inciter à commettre des turpitudes** » (El Baqara : 268) » (3).

L'éducation est aussi un moyen de récupérer celui qui a dévié et de le diriger vers sa nature saine. La mission de l'éducation et son bon accomplissement sont bien récompensés dans l'au-delà, Allah -l'Exalté- a dit : «**Ceux, au contraire, qui ont révééré leur seigneur et ont su freiner leurs passions. Ceux là auront le paradis pour séjour.** » (El Naziât : 40-41).

Aussi, parmi les devoirs envers l'enfant et les méthodes de la formation de sa personnalité : donner le bon exemple et le modèle à suivre, avec qui il peut se guider durant sa première période de croissance intellectuelle, psychologique et morale. Cela, stimule ses connaissances et reçoit sa connaissance à travers l'imitation et la poursuite. Les parents viennent au premier degré des gens les plus rapprochés de l'enfant, ils sont les éléments de son modèle et de son exemple. En effet, les parents sont d'une grande influence sur leur enfant sur le plan de la foi et de la religion jusqu'à même le dévier de la pure nature sur laquelle Allah l'a crée et sur ce qu'il doit connaître sur l'Islam et son amour envers lui. Ainsi, ils sont la cause de sa bonté ou de sa corruption, de sa droiture ou de sa tortuosité, parce que l'enfant habituellement croit au comportement et à la conduite de ses parents. De ce fait, si leur comportement envers lui est conforme à la révélation, l'enfant s'influence d'eux et les imite à l'image dont ils se présentent à lui. Ceci devient, par conséquent, l'un des facteurs de la formation des notions de sa personnalité islamique.

L'enfant grandit, comme nous tous, sur ce que son père l'a habitué.

Puisque le bien est original chez le nouveau-né, le mal est adventif et sa disposition au bien est parfaite. Le prophète (pbAsl) a dit : «**Nul enfant n'est né que suivant l'état de la nature primordiale (l'islam). Ce sont ses parents qui le rendent juif, chrétien ou mage, tout à fait comme une chamelle met bas des chamelons avec un corps et des membres parfaits. En avez-vous jamais vu, un chamelon sans oreilles ou sans nez ?** » Après, Abou Houraira dit : 'Lisez cela : «**Selon la nature innée dont Allah a pourvu les hommes en les créant. Ce qu'Allah a créé ne saurait être modifié**» (Ar-Room : 30) (4). Ce Hadith montre que les gens sont nés d'une nature pure et sur des dispositions pleines au bien et à la bonté, conformément à la parfaite création d'Allah et que la défektivité vient des actes de l'homme. Donc, le devoir est d'écarter de l'enfant ce qui le corrompra et de ce qui désolera son caractère et sa nature, pour qu'il ne soit pas victime d'influence de déviation, d'égarement et de mauvaises mœurs. De cela découle l'ampleur de la responsabilité des parents s'ils sont déficients envers l'enfant dans l'enseignement des sens de la religion et de ses préceptes et s'ils font défauts en son éducation intellectuelle et spirituelle et le livrent sous l'effet des idées déviantes ou devenir une proie à une société où se propage les doctrines Juives, Chrétiennes ou Mazdéennes et d'autres doctrines impies et d'égarement. Ce qui fait d'eux responsables devant Allah -l'Exalté-, parce qu'ils contribuent à la transformation de leur enfant des exigences de sa nature vers la déviation et de l'égarement. Leur responsabilité se confirme par la parole du prophète (pbAsl) qui dit : «**Chacun de vous est comme le berger qui est responsable de son troupeau. L'émir est comme le berger et il lui sera demandé compte de ses sujets; l'homme est comme le berger et il est responsable de sa famille; quant à la femme, elle a la garde de ses enfants et de la demeure de son mari et elle en est responsable**» (5).

Aussi, la responsabilité exige à ce que l'enfant soit entraîné d'une façon pratique à l'enseignement de la récitation et la mémorisation du Coran vu qu'il est le fondement de l'Islam et la référence de la religion. Aussi, l'enfant doit être éduqué à apprendre quelques Hadiths et invocations de la tradition qui sont dit dans les différentes occasions telles que le sommeil, le réveil, à l'écoute de l'appel à la prière, au début

et à la fin de la nourriture, en entrant et en sortant de la maison, en éternuant, et d'autres. Egalement, il est préférable d'affermir la relation de l'enfant avec les notions islamiques qui vont dans le sens de la révélation comme la sincérité et les Noms Magnifiques, ainsi que quelques slogans de l'Islam pour qu'il soit adapté à eux et que son cœur s'attache à ses sens et lui enseigner les prescriptions de l'Islam en mesure de ce qui convient son esprit. Habituellement, après avoir atteint l'âge de sept ans, on peut implanter la personnalité islamique à l'enfant et l'exercer au notion de cette personnalité en mesure de ses aptitudes et de ce qui lui convient.

Parmi les devoirs de l'éducation de l'enfant : être doux et courtois envers lui et se comporter avec souplesse sans être rude, notamment de la part des parents ou ceux qui prennent leur place tel que le grand-père ou l'oncle; parce que la rudesse en éducation n'engendre que la rudesse du comportement. Dans un Hadith authentifié de Al-Barâ' ibn `Azîb (qu'Allah soit satisfait de lui) ou il dit : J'ai vu le Prophète (pbAsl) portant sur son épaule El Hasan ibn `Alî et disant : « **Seigneur, je l'aime, aime-le aussi** ». (6). El Nawawi commenta ce Hadith en disant : « Le Hadith montre le devoir d'être doux, clément et bienveillant envers les enfants » (7).

Aussi, l'enfant a besoin de quelque chose de concret de ses parents pour qu'il puisse sentir ce qui tourne dans leur cœur comme amour, tendresse et compassion. Ces sentiments peuvent se concrétiser en l'embrassant, en le portant, en le cajolant et en le caressant sur la tête et le visage ou le prendre dans leurs bras et le serrer contre leur cœur. 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : 'Al-'Aqra` ibn Hâbis, ayant vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) embrasser Al-Hasan, dit : "J'ai dix enfants et jamais je n'ai embrassé un seul d'entre eux !". Le Prophète (pbAsl) le regarda, puis lui dit : « **On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde** » (8). Il est aussi rapporté dans un Hadith authentique qu'un bédouin vint au prophète d'Allah (pbAsl) et lui dit : " Vous embrassez les enfants ! Nous ne le faisons pas !", le prophète dit : « **Il ne m'appartient pas de mettre la miséricorde dans ton coeur après qu'Allah te l'ait ôtée** » (9). Ce qui confirme ce sens, ce qu'El Boukhari a rapporté de Oussama Bin Zaid (qu'Allah soit satisfait d'eux) qui dit : "Le messenger d'Allah (pbAsl) avait l'habitude de me prendre sur une de ses cuisses et El Hassan (Ben Ali) sur l'autre, puis nous embrassait et disait : « **O Allah ! Soit miséricordieux envers eux, car je suis miséricordieux envers eux** » (10).

Parmi les aspects de la prise de conscience de l'enfant de ce qui est dans le cœur de ses parents comme soin, compassion et amour : le complimenter et le remercier pour ses bonnes actions et pour l'accomplissement de ce qui lui est demandé, et en contrepartie le prévenir si, toutefois, il a mal agit ou a failli à accomplir son devoir. Ensuite, lui enseigner les bonnes habitudes et manières qui lui manquent, tout comme le Prophète (pbAsl) a montré cette méthode d'éducation dans le Hadith de Omar ibn 'Abî Salama (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : (Pendant mon enfance), j'étais sous la tutelle de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Comme (en mangeant) je mettais la main dans le plat de tous les côtés, il me dit : « **Garçon, commence par prononcer le nom d'Allah - en disant : (Au Nom d'Allah), sers-toi de ta main droite et mange (du côté) qui est devant toi** » (11). D'une autre part, le traitement des enfants par leurs parents avec cet amour et affection exige d'être équitable envers eux et ne pas donner préférence aux garçons par rapport aux filles et léser la femelle dans son droit de protection, de considération et de bienfaisance. Ce genre de préférence est considérée comme des habitudes de « la période de l'ignorance » (i.e. avant l'Islam -Al Djahilia-). Ce qui est recommandé et de considérer équitablement les garçons et les filles de même les garçons entre eux ou les filles entre elles, autant par l'affection, le traitement, l'amour, le don ou toutes autres considérations, selon le dire de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à El-Bachir Bnou Saâd (qu'Allah soit satisfait de lui) qui favorisa d'un cadeau l'un de ses enfants parmi d'autres, en disant : « **As-tu donné à tous tes enfants la même chose que celui-ci ?, il répondit négativement. Il dit : « Craignez Allah et soyez juste envers vos enfants** » (12). D'une troisième part, il peut surgir du petit une action qui irritera ou embarrassera les parents, ce qui ne doit pas les rendre ni durs ni violents envers lui à cause de son jeune âge et de ses aptitudes intellectuelles qui ne sont pas encore accomplies, mais il doit être traité avec douceur. En effet, il a été rapporté du Prophète (pbAsl) dans un Hadith authentifié qu'il a dit : « **Allah est Doux et Il aime la douceur. Il rétribue pour la douceur ce qu'Il ne rétribue pas pour la violence** » (13), dans un autre récit : « **Quiconque est privé de la douceur est, en effet, privé de tout le bien** » (14). De ce fait, prendre en considération la méthode de la douceur et du pardon fait de la relation de l'enfant avec ses parents une relation d'amour qu'il ressent en lui-même et qui, à cause d'elle, il tend toujours envers eux et écoute leurs conseils et leurs directives. Par contre, utiliser la violence durant l'enfance engendre la violence à l'âge adulte et la rudesse subie par l'enfant dès son jeune âge fait sa rigidité envers ses parents une fois devenu adulte. Evidemment, cela ne veut pas dire qu'il ne faut absolument pas être sévère envers lui, mais au contraire il faut en user si toutefois la douceur, l'amadouement, les recommandations et les directives ne marchent pas avec lui. Cela se fait par lui montrer son mécontentement, le renfrognement du visage, lui manifester son insatisfaction de sa conduite, élever sa voix sur lui, le réprimer et le refouler, ce sont tous des aspects de rigorisme, ça peut arriver jusqu'à même le frapper une fois atteint l'âge de dix ans, mais pas durement. Il est rapporté dans un Hadith : « **Ordonner la prière à vos enfants à l'âge de sept ans, Frapper-les à**

cause d'elle à l'âge de dix ans et séparer les dans leur couche » (15), le traiter de cette façon est dans le seul but de le sensibiliser, lui faire sentir sa mauvaise conduite ou sa négligence et le pousser à faire ce qui lui est demandé.

Cependant, si les parents - ou les tuteurs de l'enfant- faillent dans leur devoir envers l'enfant ou négligent son éducation, l'enfant sera, par conséquent, enlevé de leurs mains pour être donné à une autre protection qui convient à son éducation. De ce point de vue, Ibn El-Qayim (qu'Allah lui accorde Sa Miséricorde) disait : "Notre cheikh (i.e. le cheikh de l'Islam Ibn Taimiah) disait " Si l'un des parents abandonne l'éducation de l'enfant et ce dont Allah l'a commandé de faire, il a désobéi et n'a aucune autorité sur lui, bien plus, tous ceux qui n'ont pas accompli leur responsabilité n'ont aucune autorité ou tutelle sur lui. Soit l'autorité est levée et remplacée par celle de quelqu'un d'autre ou lui joindre une autre personne qui accomplira ce devoir avec lui. Parce que, ce qui est requis est l'obéissance à Allah et Son Messager dans la mesure du possible, car ce n'est pas un droit qui est acquis à l'égal de l'héritage qui advient par les liens du sang, le mariage ou par parenté, et sans tenir compte de l'héritier ; bon soit-il ou mauvais, mais c'est une autorité qui exige la capacité à accomplir le devoir, également le connaître et le faire dans la mesure du possible." (16).

C'est là quelques aspects de l'éducation de l'enfant. Sa bonne formation est fondée sur la foi de l'Islam dont le meilleur des humains (pbAsl) était venue avec, pour que son éducation se complète suivant ses dispositions naturelles et ses capacités psychologiques qui sont placées en lui par Allah conformément à la méthode et l'éducation d'Allah qui ont fait du Saint Coran le comportement du prophète (pbAsl). Ainsi, sur Sa méthode ; des générations éduquées, chères et sincères sont formées, qui assument leurs responsabilités, qui accomplissent leur devoir et oeuvrent à exploiter leur force dans le bien et la vertu et éviter le mal et l'immoralité, des générations qui surveillent Allah secrètement et ouvertement, qui oeuvrent à réaliser la paix et la stabilité et à gagner les deux bonheurs : celui de la vie d'ici-bas et celui de l'au-delà. Allah - L'Exalté - dit : **«Mais, ceux qui se présenteront en croyants, ayant accompli des œuvres pies, ceux là accéderont aux plus hauts rangs. Au jardin de l'Eden, baignés de ruisseaux ou ils vivront en immortels. Ainsi sera rétribué celui aura cherché à se purifier»** (Ta'Ha : 75/76).

Notre dernière invocation : Louange a Allah le Seigneur des mondes et que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur Mohammed, ses siens, ses compagnons et ses frères jusqu'au jour du jugement.

REFERENCES :

- * - **Tradition divine** = 'Hadith Qoudoussi' (Dans lequel Allah s'adresse au prophète).
 - 1- « L'Interprétation », d'Elqoutoubi : 18/195-196.
 - 2- Rapporté par Mouslim dans ' Le Paradis Et La Description De Ses Délices Et Ses Siens' (7386). Par Ahmed (17947), du hadith Aiadh Ben Hmaar Elmedjachi (Qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 3- Rapporté par Eltirmidhy dans 'L'Interprétation Du Coran' (3256), du hadith d'Abd Allah Ben Messaoud (Qu'Allah soit satisfait de lui), authentifié par Elalbany dans ' L'Authentique D'Eltirmidhy' : (2988), et dans 'Le Chandelier' : (74) / deuxième authentification, et dans 'La Direction Des Narrateurs' : (70), et dans ' L'Authentique Des Sources' : (38), et dans 'La Recommandation' : (34)
 - 4- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Funérailles» :1358. Par Mouslim dans«Le Destin»: 6926. Ahmed : 7928, et par El-Bayhiqi : 12499. Du Hadith d'Abou Houraira (sAsl).
 - 5- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Jugements » : 7138. Par Mouslim dans«Gouvernement » :4828. Par Abou Daoud dans « Impôts »_: 2930. Et par Eltermidhy dans « Combattre Pour La Voie D'Allah » :1806. Du hadith de Abd Allah Bnou Omar (Asse).
 - 6- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Vertus Des Compagnons » :3749. Par Mouslim dans «Les Vertus Des Compagnons » : 6411. Par Eltermidhy dans « Les Vertus » : 4152. Par Ahmed : 19084. Et par Elbayhiqi : 21602. Du Hadith d'Al-Barà' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 7- Explication du « L'Authentique De Mouslim » d'Elnawawi : 15/ 194.
 - 8- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Bonnes Manières » : 5997. Par Mouslim dans « Les Vertus » :6170. Par Abou Daoud dans « Les Bonnes Manières » : 5220. Par Eltermidhy dans « Piété Et Relation »:2035. Par Ahmed : 7491. Et par Elhamidy dans ses « Traditions » : 1155. Du Hadith d'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 9- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Bonnes Manières » : 5998. Du Hadith de Aicha (qu'Allah soit satisfait d'elle).
 - 10- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Bonnes Manières » : 6003 et par Ahmed : 22491. Du Hadith d'Oussama Bin Zaid (qu'Allah soit satisfait d'eux).
 - 11- Rapporté par El-Boukhari dans «Les Aliments » :5376. Par Mouslim dans « Les Boissons » : 5388. Par Abou Daoud dans «Les Aliments » : 3779. Par Elhamidy dans «Les Aliments » : 1976. Par Ibn Majah «Les Aliments » : 3391. Et par Ahmed : 16769. Du Hadith de Omar ibn `Abî Salama (qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 12- Rapporté par El-Boukhari dans « Le Don » : 2585. Et par Elbayhiqi dans « Les Dons » : 21351. Du Hadith de El-Nouàman Bnou Bachir (qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 13- Rapporté par Mouslim dans «Bienfaisance, Relation et Bonnes Manières » : 6766 et par Elbayhiqi dans « Les Témoignages »: 21317. Du Hadith de Aicha (qu'Allah soit satisfait d'elle).
 - 14- Rapporté par Mouslim dans «Bienfaisance, Relation et Bonnes Manières »: 6763. Par Abou Daoud dans «Les Bonnes Manières » :4811. Par Ibn Majah « Les Bonnes Manières » : 3818. Et par Ahmed : 19771. Du Hadith de Jarir Ibn Abd Allah (qu'Allah soit satisfait de lui).
 - 15- Rapporté par Abou Daoud dans « La Prière » : 495/6854. Par El-Darqanty : 899. Et par Elbayhiqi : 3358. Du hadith de Abd Allah Bnou Omar (Asse). Hadith authentifié par Ibn El-Moulqin dans « La Clarté De La Lune » : 3/283 et par El Albany dans « Etancher L'Assoiffé » : 247 et amélioré dans « La Collection Authentifiée » : 5868.
 - 16- Ibn El-Qayim dans « Provision Pour La Résurrection » : 5/475.
- Alger, le 08 Ramadan 1427 / 01 Octobre 2006 / www.ferkous.com

2 / L'éducation des enfants

Shaykha Umm 'Abdillah Al-Wadi'iya

L'éducation des enfants est quelque chose de complexe qui demande patience et savoir faire. Certains enfants demandent que l'on agisse avec eux avec douceur, et si l'on fait le contraire, ils s'obstineront. D'autres enfants demandent qu'on soit plus sévère avec eux, mais il ne faut pas que cette sévérité dépasse les limites de ce qui est tolérable. Si on dépasse ces limites, cela conduira l'enfant à s'obstiner et ne pas écouter les ordres de ses parents.

Nous demandons à Allah qu'Il nous accorde une bonne éducation (de nos enfants), et c'est une grande responsabilité qui pèse sur les épaules des parents, Allah dit : « *Ô vous les croyants, protégez-vous, ainsi que vos familles d'un feu dont le combustible sera les hommes et les pierres.* ». 'Abdullah ibn 'Umar rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de son troupeau. L'imam est un berger et il est responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et il est responsable de son troupeau. La femme est une bergère dans la maison de son époux et elle est responsable de son troupeau. Le serviteur est un berger qui a charge des biens de son maître et il est responsable de son troupeau. Ainsi, chacun d'entre vous est un berger et chacun est responsable de son troupeau.* » (Bukhari et Muslim). Les parents doivent nécessairement s'entraider dans l'éducation de leurs enfants. Et si l'un néglige sa responsabilité, il y aura un manque d'un côté, sauf si Allah veut (qu'il en soit autrement).

Il faut apprendre aux enfants en fonction de leur niveau et compréhension, par exemple :

En bas âge :

1_ On répète à l'enfant le nom « Allah », en montrant du doigt le ciel.

2_ Si on lui donne quelque chose à manger, comme du pain ou autre chose, on lui donne dans la main droite.

3_ Si l'aliment est chaud, il ne faut pas souffler dessus, car le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a interdit de souffler dans le plat. Et si l'enfant voit quelqu'un le faire, il l'imitera tout de suite. De même pour toute chose, en conformité avec la parole du prophète : « Tout enfant né sur la *fitra* (la saine nature), et ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien ou un adorateur du feu », aussi dans le hadith rapporté par l'imam Muslim d'après 'Iyad ibn 'Umar, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Allah a dit : J'ai créé mes serviteurs sur la voie droite (hunafa), puis les démons les ont détournés* ».

4_ A partir d'un an et demi, s'il veut manger ou boire, on lui rappelle de dire *bismillah*, ensuite cela devient normal pour lui et il dira de lui-même : *bismillah*.

5_ Lorsqu'on voit qu'il peut comprendre les piliers de l'islam, de la foi (*iman*) et de la bienfaisance (*ihsan*), on les lui apprend. Je ne précise pas d'âge car la parole et la mémoire varie d'un enfant à l'autre.

Les piliers de l'islam sont : d'après Ibn 'Abbas, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *L'islam est bâti sur cinq piliers: Le témoignage qu'il n'est d'autre divinité digne d'être adorée qu'Allah et que Muhammad est Son messager, l'accomplissement de la prière rituelle, l'acquiescement de la zakât (impôt rituel), le pèlerinage à la Maison d'Allah, le jeûne du mois de Ramadan* » (Bukhari et Muslim).

Les piliers de la foi sont : d'après Abu Hurayra, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *La foi consiste en ce que tu crois en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jugement Dernier et que tu crois au destin qu'il te soit favorable ou non.* » (Al-Bukhari et Muslim).

Le pilier de la bienfaisance est : « *Que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit* » (Al-Bukhari et Muslim).

6_ Il faut également lui apprendre les règles des ablutions.

7_ S'il mange dans un plat, il faut lui dire de manger ce qu'il y a devant lui, d'après 'Umar ibn Abi Salama qui rapporte : Je mangeais et ma main se promenait partout dans le plat, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) me dit alors : « *Ô mon enfant ! Prononce le nom d'Allah, mange de la main droite et mange ce qui est devant toi.* »

8_ Il faut l'habituer à accomplir le bien, et lorsqu'il atteint l'âge de sept ans, il faut l'exercer à accomplir la prière. Abu Dawud rapporte (...) que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière à l'âge de sept ans, frappez-les (s'ils ne l'accomplissent pas) à l'âge de dix ans et séparez-les dans les lits* » (...)

9_ Séparer les enfants dans les lits à l'âge de dix ans, d'après le hadith précédent.

10_ L'entraîner à jeûner, si cela ne l'affaiblit pas, afin qu'il soit accoutumé au jeûne en étant plus grand. Al-Bukhari a intitulé un chapitre de son *Sahih* : « le jeûne des enfants » (...) d'après Rubay' bint mu'awidh : le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a envoyé un message aux villes des Ansars le jour de 'Ashura où il dit : « *Celui qui s'est levé sans avoir jeûné qu'il continue ainsi et celui qui jeûne qu'il termine son jeûne* ». Rubay' dit : Ensuite, nous jeûnions ce jour, et nous faisons jeûner nos enfants et si l'un d'eux pleurait à cause de la faim, nous lui donnions un jouet en laine afin qu'il patiente jusqu'à la rupture.

11_ Il faut apprendre à l'enfant la croyance authentique, en lui disant comme disait le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) à Ibn 'Abbas : « *Ô mon enfant ! Je vais t'enseigner quelques préceptes. Observe les commandements d'Allah, Il te protégera. Observe les commandements d'Allah, tu Le trouveras devant toi. Si tu demandes quelque chose, demande-la à Allah. Si tu cherches de l'aide, cherche-la auprès d'Allah Sache que si la communauté s'unissait pour te faire du bien, ils ne te feraient que le bien qu'Allah t'a écrit, et s'ils se réunissaient pour te causer du tort, ils ne te feraient que le tort qu'Allah t'a écrit. Les plumes sont levées et l'encre des feuillets a séché*».

12_ Il faut conseiller l'enfant à la manière de Luqman, Allah dit : « *Et lorsque Luqman exhorta son fils en lui disant : "Ô mon enfant, ne donne pas d'associé à Allah, car le polythéisme est certes une injustice énorme". Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses parents; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine, son sevrage a lieu à deux ans." Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents et vers Moi est la destination finale. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais vis avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui revient (se repent) vers Moi. Vers Moi est votre retour, et Je vous informerai alors de ce que vous faisiez". "Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, dans les cieux ou sur terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur. Ô mon enfant, accomplis la prière, ordonne le bien, interdis le mal et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance, car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole. Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la voix la plus détestable est bien la voix des ânes".* » (Luqman 13-19)

13_ il faut lui apprendre à demander la permission lorsqu'il veut entrer, Allah dit : « *Ô vous les croyants ! Que les esclaves que vous possédez et les enfants qui n'ont pas encore atteint la puberté vous demandent permission avant d'entrer, à trois moments : avant la prière de l'aube, à midi quand vous enlevez vos vêtements, ainsi qu'après la prière de la nuit; trois occasions de vous dévêtir. En dehors de ces moments, nul reproche ni à vous ni à eux d'aller et venir, les uns chez les autres. C'est ainsi que Allah vous expose clairement Ses versets, et Allah est Omniscient et Sage.* ».

14_ Il faut lui apprendre les choses interdites afin qu'il s'en écarte, Abu hurayra rapporte que Al-

Hassan avait pris une datte donnée en aumône et la mis dans la bouche, et le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) lui dit : « *Crache ! Crache ! Et écarte-toi en, ne sais-tu pas que nous ne mangeons pas de l'aumône* ».

15_ Il faut lui expliquer le sens des versets ou des hadiths qu'on lui récite.

16_ Il faut lier son cœur à Allah, alors qu certains enfants, on va lier leur cœur à cette vie ou aux diplômes. Leurs cœurs sont remplis de ténèbres et il se peut que ces ténèbres ne l'emportent.

17_ Il faut prendre soin de lui apprendre le Coran, il faut lui apprendre tous les jours, ne serait-ce qu'un verset. Ceux qui s'adonnent au Coran sont les meilleurs de gens, comme il est rapporté par Al-Bukhari d'après 'Uthman ibn 'Affan, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Qur'an et l'apprend aux autres* ». Et le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a recommandé de donner de l'importance au Qur'an. Al-Bukhari rapporte que Talha a demandé à 'Abdallah ibn abi Awfa : « *Le prophète a-t-il recommandé quelque chose ? Il dit : non. Je dis : Comment donc est parvenu aux gens sa recommandation : on leur a ordonné mais pas recommandé ? Il dit : il leur a recommandé le Livre d'Allah.* ». Al-Hafidh ibn Hajar dit : Le sens de sa parole « *il leur a recommandé le Livre d'Allah* » signifie l'apprendre par cœur, le suivre, mettre en pratique ses ordres, s'éloigner de ses interdits, le réciter et l'apprendre constamment.

Et le Qur'an intercèdera pour celui qui l'apprend, comme il est rapporté par l'imam Muslim d'après Abu Umama Al-Bahili, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Lisez le Qur'an, car il intercèdera le Jour de la Résurrection pour ceux qui le lisaient* ». Il rapporte aussi d'après An-Nawas ibn Sam'an Al-Kilabi, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *On fera venir le Qur'an et ceux qui le mettaient en pratique. Sourate Al-Baqara et Al-'Imran seront devant et intercèderont pour celui qui les aura appris* ».

Il y a beaucoup de hadiths sur les vertus du Qur'an et de ceux qui l'apprennent :

'Aisha rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Celui qui lit le Qur'an avec aisance est parmi les scribes nobles et pieux (les anges) et celui qui le lit avec difficulté a deux récompenses* » (Al-Bukhari et Muslim)

Abu Musa Al-'Ash'ari rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Le croyant qui lit le Qur'an est comme le citron, son odeur et son goût sont bons ; le croyant qui ne lit pas le Qur'an est comme la datte : elle n'a pas d'odeur et son goût est bon ; l'hypocrite qui lit le Qur'an est comme le basilic : son odeur est bonne et son goût est amer ; et l'hypocrite qui ne lit pas le Qur'an est comme la coloquinte (sorte de concombre) : elle n'a pas d'odeur et son goût est amer.* » (Al-Bukhari et Muslim)

'Abdullah ibn 'Umar rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Par ce Livre, Allah élève des peuples et en abaisse d'autres* » (Muslim).

'Abdullah ibn 'Amru ibn Al-'As rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *On dira à celui qui lisait le Qur'an : récite mélodieusement comme tu récitais sur terre, ton degré (au paradis) sera fonction du dernier verset que tu réciteras* » (Ahmad, Abu Dawud, at-Tirmidhi)

'Abdullah ibn 'Umar rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *La jalousie est interdite sauf en deux cas : un homme à qui Allah a donné le Qur'an et qui le met en pratique nuit et jour et un homme à qui Allah a donné de l'argent et qui le dépense (sur le sentier d'Allah) nuit et jour* ». (Al-Bukhari et Muslim).

Et celui qui apprend doit réviser sous peine d'oublier rapidement ce qu'il a appris, l'imam Al-Bukhari rapporte d'après Abu Musa que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Révissez le Qur'an, car par Celui qui détient mon âme dans Sa main, il est plus prompt à se sauver que la chamelle qui n'est pas attachée* ».

18_ Il ne faut pas laisser les enfants fréquenter les enfants des gens grossiers, car ce faisant il prendra leurs mauvaises habitudes, et cela détruira ce qu'il a appris. Le poète dit : « *l'enfant apprend ce qu'on lui donne et il n'oublie pas, car son cœur est comme un joyaux pur. Grave dans*

son cœur ce que tu veux, il s'en souviendra. ». L'esprit de l'enfant est vide, prêt à tout accepter, comme on dit : « graver pendant la jeunesse est comme graver dans la pierre ».

19_ Il ne faut pas laisser l'enfant sortir le soir, car les diables se répandent à ce moment et peuvent lui causer du tort. L'imam Al-Bukhari rapporte, d'après Jabir ibn 'Abdillah que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Lorsque le soleil se couche, faites rentrer vos enfants, car les diables sortent à ce moment. Puis, lorsqu'une heure est passée, laissez-les et fermez les portes en mentionnant le nom d'Allah, car les diables ne peuvent ouvrir une porte fermée* »

20_ Il faut parfois laisser l'enfant jouer seul, car si on l'empêche constamment de jouer, il sera moins disponible intellectuellement et il s'ennuiera.

Si les parents veulent élever leurs enfants, qu'ils leur donnent une éducation islamique, qu'ils leur apprennent le Qur'an et la sunna. Parmi les choses qui élèvent les parents dans l'au-delà, s'ils sont musulmans, est l'invocation de l'enfant pieux pour eux, comme il est rapporté par l'imam Muslim d'après Abu Hurayra, le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Lorsque le fils d'Adam meurt, des œuvres s'arrêtent, sauf pour trois d'entre-elles : une aumône continue, une science dont les gens profitent, un enfant pieux qui invoque pour lui* ».

Abu Hurayra rapporte que le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *On élèvera le rang du serviteur pieux au paradis et il dira : ö Seigneur, comment pourrais-je avoir cela ? On lui dira : grâce à la demande de pardon de ton enfant pour toi.* » (*Sahih Al-Musnad*).

Si les parents et les enfants sont pieux, mais que ces derniers n'atteignent pas le niveau de leurs parents, Allah les élèvera au niveau de leurs parents, Allah dit : « *Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs oeuvres, chacun (n'ayant pour lui) que ce qu'il aura acquis* » (*At-Tur 21*)

L'enfant peut être un bienfait pour ses parents, en leur obéissant, en étant bon avec eux, et c'est ce que les pieux demandent à leur Seigneur, comme Allah dit : « *Et ceux qui disent : "Seigneur, fais de nos épouses et nos enfants la réjouissance de nos yeux et fais de nous des guides pour les pieux"* »

21_ Il faut chercher à ce que l'enfant fréquente des gens pieux, c'est pour cela que cette mère pieuse qu'est Umm Sulaym a amené son fils Anas au prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) en lui disant : ö messenger d'Allah, Anas est à ton service, invoque Allah pour lui. Il dit alors : « *Ö Seigneur ! Augmente et béni sa richesse et ses enfants* »

Umm Hudhayfa demanda à son fils Hudhayfa Ibn Al-Yaman : Quand dois-tu le voir ? Elle voulait dire le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*). Je lui dis : je ne l'ai pas vu depuis, tant et tant. Elle n'a cessé de me le reprocher, et je lui a dit : laisse-moi, j'irai prier avec le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) la prière du *maghrib* et je lui demanderai qu'il demande pardon pour toi et moi. Je suis allé voir le prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*), j'ai prié avec lui le *maghrib*, il s'est en allé et je l'ai suivi. Il entendit ma voix et dit : Qui est là ? Hudhayfa. Je dis : oui, c'est moi. Il dit : « *Que désires-tu, qu'Allah te pardonne ainsi qu'à ta mère ? Il dit : Cet ange n'était jamais descendu sur terre avant cette nuit, il a demandé la permission à Allah de me saluer et m'a annoncé que Fatima est la princesse des femmes du paradis* » (*At-Tirmidhi*)

Les parents doivent faire beaucoup d'efforts dans l'éducation de leurs et enfants, et la guidée reste entre les mains d'Allah. L'homme ne peut se guider lui-même, comment le pourrait-il pour quelqu'un d'autre. A l'exemple de Nuh, un des prophètes d'Allah qui n'a pu guider son fils, il l'incitait pourtant à être avec eux et pas avec les mécréants, comme Allah dit : « *Et Nuh appela son fils, qui était resté en un lieu écarté (non loin de l'arche) : "ö mon enfant, monte avec nous et ne reste pas avec les mécréants". Il répondit : "Je vais me réfugier sur un mont qui me protégera de l'eau". Et Noé lui dit : "Il n'y a aujourd'hui aucun protecteur contre l'ordre d'Allah. (Tous périront) sauf celui à qui Il fait miséricorde". Et les vagues s'interposèrent entre eux, et le fils fut du nombre des noyés* » (*Hud 42-43*)

De même qu'Ibrahim qui exhortait son père à laisser le polythéisme, comme il est rapporté dans de

nombreuses sourates, pourtant il n'a pas suivi les conseils de son fils, et dit au contraire : « *Si tu ne cesses pas, je te lapiderai, et éloigne-toi de moi pour un long moment* » . (Maryam 46)

Ainsi que notre prophète, Muhammad qui incitait son oncle Abu Talib à se soumettre, malgré tout il refusa et mourut sur le polythéisme. Et les exemples sont nombreux, y compris parmi les salafs :

Shu'ba ibn Al-Hajaj disait : « J'ai eu un fils et je l'ai nommé Sa'd, mais il n'a pas réussi (*mâ sa'ada*). Je lui disais : va voir Hisham Ad-Dustawa'i. Et il me répondait : je préfère m'amuser avec les pigeons » (*Mizan al-'itidal* 2/122)

Isma'il ibn Ibrahim ibn Muqasim était un homme pieux, et parmi ses enfants était Ibrahim, c'était un pur *jahmi*, il disait que le Qur'an était créé.

La guidée est donc entre les mains d'Allah, mais il faut mettre en œuvre les causes (de la guidée), et si Allah veut du bien (à cet enfant), il le fera suivre les conseils (de ses parents), et s'il veut autre chose pour lui, il restera sur sa voie, comme dit le poète : « Si la nature est mauvaise, ni le bon comportement, ni l'éducateur ne seront d'aucune utilité ».

Certains enfants sont des épreuves pour leurs parents, c'est pour cela qu'Allah dit : « *Ô vous les croyants ! Vous avez en (certains de) vos épouses et vos enfants un ennemi [une tentation]. Prenez-y garde.* » (*At-Taghabun* 14). Dans ce verset « en » (*min*) signifie : certains.

« *Ô vous les croyants ! Que ni vos biens ni vos enfants ne vous distraient du rappel d'Allah. Et ceux qui le font sont les perdants* » (*Al-Munafiqun* : 9)

L'enfant est une épreuve pour ses parents s'il est la cause de leur éloignement de la religion, parmi les exemples de cela :

1_ Si le père est musulman et que son enfant tombe malade et qu'il essaie par tous les moyens de le soigner au point d'aller chez les voyants, les devins, ce qui est une mécréance, car ils prétendent connaître l'Invisible, que seul Allah connaît : « *Et Allah ne vous a pas fait connaître l'invisible* » (*Al-'Imran* 179), « *Les clés de l'Invisible sont auprès de Lui, personne ne les connaît en dehors de Lui...* » (*Al-An'am* 59). Et il y a beaucoup d'autres preuves. Ainsi, par la cause de son enfant, ce père commettra un acte de polythéisme.

2_ D'autres négligent leurs obligations (religieuses) pour pourvoir aux besoins de leurs enfants et les distraire.

3_ D'autres installent la télévision chez eux pour distraire leurs enfants, alors que la télévision est *haram*, pour tout le mal qu'elle comprend : les images, les instruments de musique, le fait de regarder les hommes et les femmes, son adhésion aux principes des ennemis de l'islam, et d'autres maux encore.

C'est en cela que l'enfant peut être un ennemi pour ses parents, et il ne leur sera d'aucune utilité le Jour de la résurrection, au contraire, il se sauvera d'eux, comme Allah dit : « *le jour où l'homme fuira son frère, sa mère, son père, son épouse et ses enfants, car chacun d'eux, ce jour-là, sera préoccupé pour lui-même* » (*'Abasa* : 34-37).

Et quiconque est éprouvé par un enfant désobéissant, qu'il invoque son Seigneur, comme Allah dit : « *Et votre Seigneur dit : invoquez-Moi, Je vous répondrai...* » (*Al-Ghafir* 60). La douceur des parents est restreinte par les limites de la Législation, il n'est donc pas permis d'accomplir un acte illicite pour son enfant.

Source : Nasihati li nisa p.54-64 Traduit par les salafis de l'Est

<http://www.salafs.com/modules/news/article.php?storyid=100613>

3/ Annotations sur les recommandations de Loqmân, le sage, à son fils

Traduction d'une conférence donnée par le grand savant, l'érudite, le docteur Rabi' ibn hadi Al-madkhali, qu'Allah le préserve.

Tous droits réservés sauf pour distribution gratuite.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Allah, le Très Haut, dit dans le coran :

{Et lorsque Loqmân dit à son fils tout en l'exhortant : « Ô mon fils, ne donne pas d'associés à Allah, car l'association [à Allah] est vraiment une injustice énorme »

Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses pères et mères, sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine, son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination.

Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas, mais reste avec eux, ici-bas, de façon convenable.

Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite est votre retour, et alors je vous informerai de ce que vous faisiez »

« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur. Ô mon enfant, accomplis la prière et commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance : car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole. Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes»}. (31/13 à 19)

Louange à Allah, que Ses prières et sa paix soient sur le Messager d'Allah, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent la direction qu'il a indiquée aux hommes.

J'ai souhaité porter une attention particulière sur ces sublimes versets qui réunissent des enseignements touchant à la fois à la croyance, au culte, à la vertu et à l'obligation d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Ils font partie de ces merveilleux versets sur lesquels il convient de méditer afin de parfaire notre croyance, notre culte et notre morale.

Car, certes, si nous étudions ce n'est que pour mettre en pratique ce savoir afin que notre éthique soit celle dictée par le Livre d'Allah, la Tradition de Son Messager et qu'elle soit inspirée de la vie du Prophète salallahu 'alayhi wa sallam.

Allah le Très Haut, béni soit-Il, mentionne les bienfaits qu'Il a attribués à Loqmân. Appelé Loqmân le sage, connu pour cette vertu sans cesse liée à son nom, et nommé ainsi car Allah a Lui-même attesté qu'Il lui avait accordé la sagesse. Or pour cette grâce, Loqmân se doit de remercier Allah. Ainsi a été posée une règle quand Allah le Très Haut, gloire à Lui, dit *{...car quiconque est reconnaissant, n'est reconnaissant que pour lui-même...}* (31/12)

En effet, c'est celui qui est reconnaissant qui profite de sa reconnaissance, non pas Allah qui se passe des hommes. Si les hommes Lui sont reconnaissants ce n'est que dans leur intérêt, et s'ils font preuve d'ingratitude, c'est à leur détriment car leur reconnaissance ne Lui est d'aucune utilité, et leur ingratitude ne Lui fait aucun tort. Ceci comme nous l'avons déjà vu à maintes reprises comme dans la parole prophétique rapportée par Abou Dharr : « j'ai entendu le prophète salallahu 'alayhi wa sallam nous informer qu'Allah a dit » : « *Ô mes créatures ! Vous n'avez pas le pouvoir de Me nuire, ni celui de M'être utiles.* »

Cette règle est présente dans le Coran et dans la Tradition prophétique :

{Quiconque fait une bonne oeuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens.

Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs} (41/46)

Allah a tout d'abord loué Loqmân pour lui avoir attribué la sagesse, puis Il a mentionné cette règle fondamentale, puis Il a mis en valeur quelques-unes des sagesse qu'Il lui a accordées :

{Et lorsque Loqmân dit à son fils, tout en l'exhortant : « Ô mon fils, ne donne pas d'associés à Allah, car l'association [à Allah] est vraiment une injustice énorme.} (31/13)

La sagesse consiste à mettre chaque chose à sa place. Qualité présente chez Loqmân, ainsi que chez tout prêcheur sage qui met chaque chose à sa place. Et tous les prophètes étaient des savants dotés de cette sagesse - mettre chaque chose à sa place - qu'ils mettaient en pratique dans leur appel à l'islam et leurs enseignements aux hommes.

Cette sagesse implique notamment de commencer par le plus important, l'affaire la plus dominante, comme ceci apparaît dans la parole prophétique rapportée par Mou'adh. Le Messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa sallam) y explique la voie à suivre dans l'appel à l'islam : « *Tu te rends vers un peuple des gens du Livre [juifs et chrétiens] alors invite-les d'abord à attester qu'il n'y a d'autre divinité digne d'adoration qu'Allah...* »

Puis il (salallahu 'alayhi wa sallam) mentionna la prière et la zakât [l'impôt obligatoire]. Loqman fit de même, il invita son fils au tawhîd (l'unicité d'Allah), le mit en garde contre toute association dans Son adoration, puis après cela seulement il lui ordonna d'accomplir la prière, et lui montra la nécessité d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Le fait qu'il ait suivi la voie des prophètes, dans leur appel à l'islam et dans leur enseignement des préceptes religieux, prouve sa sagesse. En effet, comme eux, il a débuté par le plus important, puis ce qui suit par ordre d'importance.

Il n'y a aucun doute que la croyance (al 'aqîdah), l'unicité d'Allah (at tawhîd) , et le fait de purifier les esprits et les sociétés de toute association dans le culte est la base fondamentale.

Commencer par autre chose que ce fondement est interdit. Et quiconque s'en écartera et inventera d'autres voies qui se détournent du chemin des prophètes, celui-là s'égarera très certainement du droit chemin.

{Ne donne pas d'associés à Allah, car l'association [à Allah] est une injustice énorme}.

Il n'y a pas de pire injustice que de donner des associés à Allah le Très Haut, béni soit-Il, car c'est un péché qu'Il ne pardonne pas. *{Certes Allah ne pardonne pas qu'on lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.} (4/48).*

Et *{Quiconque donne des associés à Allah [dans Son adoration], c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond.} (22/31)*

Et aussi *{Donner des associés [à Allah] est une injustice énorme} (31/13)*

'Abd Allah, qu'Allah l'agrée, nous rapporte ceci : « *Lorsque le verset {Ceux qui ont cru et qui n'ont pas habillé leur foi d'une injustice} (6/82) fût révélé, il jeta dans l'embarras les compagnons du Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam).*

Ils dirent : « *Qui d'entre nous n'a jamais été injuste avec lui-même ?* »

Le messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa sallam) dit alors : « Ce n'est pas ce que vous pensez, mais plutôt comme l'a dit Loqmân à son fils. » : *{Ô mon fils ne donne pas d'associés à Allah, car l'association [à Allah] est vraiment une injustice énorme}*

(Al-Boukhari, 6538).

Ainsi il leur montra que le terme chirk (association), lorsqu'il est utilisé seul, vise la grande association (chirk al-akbar), cet acte de mécréance qui fait mériter à son auteur la colère d'Allah et le châtement éternel, ce péché qui ne peut être pardonné [sauf par un repentir sincère]. Pour cela, Loqmân dit à son fils : « *Donner des associés à Allah est vraiment une injustice énorme.* »

Ensuite Allah le Très Haut, béni soit-Il, inséra une Parole qui n'entre pas dans la recommandation de Loqman, le sage, à son fils.

Certes Allah le Très Haut, béni soit-Il, lie dans de nombreux versets le droit des parents au sien. Le rappel du droit des parents vient immédiatement après la mention du droit d'Allah : *{Adorez Allah, ne lui donnez pas d'associés et agissez avec bonté envers vos parents}*

(4/36) {et Allah a décrété : n'adorez que Lui et agissez avec bonté envers les parents} (17/23)

Et ici, Allah mentionne la recommandation de Loqmân à son fils, puis la fait suivre par ces Paroles : *{Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine ; son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. »}* (31/14)

Allah recommande à l'homme de respecter le droit de ses parents, c'est-à-dire qu'il soit bon envers eux. Il met en évidence les raisons pour lesquelles il doit les remercier et reconnaître leurs droits. Il montre alors ce que la mère, envers qui Allah recommande de la bonté, endure comme difficulté. *{Sa mère l'a porté peine sur peine}* c'est-à-dire faiblesse après faiblesse. Faible de constitution, la femme doit aussi subir les douleurs de la grossesse, ses difficultés, ses peines comme le vomissement, les étourdissements, les envies de la femme enceinte et ainsi de suite. Puis viennent les douleurs de l'accouchement *{Elle l'a porté avec difficulté puis l'a accouché avec difficulté}* (46/15) .

Douleur, peine et même danger car elle peut en mourir. Ensuite, elle l'élève, veille auprès de lui. Allah change alors son sang en un lait d'allaitement. Or il n'y a pas mieux pour élever un enfant et pour sa croissance que le lait maternel. Grossesse, accouchement, ceci avec peine, difficultés et douleurs. Ajouté à cela l'éducation, la garde, l'attention, les veilles nocturnes, la fatigue, les pleurs et les douleurs. C'est pourquoi tu dois compenser cela, et c'est pour cela qu'Allah a lié la reconnaissance envers Lui avec la reconnaissance envers les parents. *{Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination}* (31/14)

Et si tu ne respectes pas le droit d'Allah, et tu n'es pas reconnaissant envers Lui ainsi que tes parents, alors tu seras châtié pour avoir manqué à ces droits ou les avoir négligés.

{Vers Moi est la destination} dans cette partie du verset, il y a une menace. Allah va te demander des comptes sur ce que tu as fait dans cette vie. As-tu été reconnaissant envers Allah ? As-tu rempli les devoirs qu'Allah a prescrits ? Et parmi les plus importants, après les devoirs envers Allah et Son Prophète : le droit des parents.

Je jure par Allah qu'un jugement t'attend si tu agis mal avec tes parents, en ne remplissant ni tes devoirs envers Allah, ni ceux envers tes parents. Allah ne t'a pas créé ainsi en vain, sans but, mais Il t'a créé afin que tu L'adores, que tu Lui obéisses et que tu t'éloignes de Ses interdits. Et parmi ses ordres, la bonté envers les parents, après avoir respecté les droits d'Allah.

Car Allah ne néglige pas la moindre action, et Il ne commet pas la moindre injustice. Ensuite Allah le Très Haut, bénis soit-Il, poursuit en disant *{et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi.}* (31/15)

S'ils t'ordonnent de désobéir à Allah, et de commettre un petit ou un grand péché - sachant que le plus grand péché est le fait de donner des associés à Allah -, alors ne leur obéis pas. Ils n'ont aucun droit de t'ordonner de désobéir à Allah, qu'il s'agisse de chirk ou de tout autre péché : « Il est interdit d'obéir à une créature si cela implique de désobéir au Créateur. » (Rapporté par Muslim (1840), et Ahmed dont c'est la version (20675)).

A l'inverse, s'ils t'aident à obéir à Allah, en t'orientant et en t'inculquant une éducation saine, alors ils en seront récompensés. Mais s'ils dévient, vont à ton encontre et s'efforcent de te faire adopter des associés à Allah, le Tout Puissant, alors dans ce cas, ils ne méritent aucune obéissance. La piété filiale reste, quant à elle, obligatoire. Même s'ils te nuisent pour te forcer à renier Allah Tout Puissant, tu ne dois pas oublier leur droit : *{mais comporte toi avec eux, ici bas, de façon convenable}* c'est-à-dire que tu dois agir envers eux avec bonté et respect, subvenir à leurs besoins même s'ils sont mécréants. Tu dois leur obéir, tant que ceci ne conduit pas à un péché, être à leur service, répondre à leurs besoins et leurs demandes. Ceci est le comportement qu'il convient d'avoir avec eux. Tu dois répondre à toute demande venant d'eux qui n'implique pas de désobéissance à Allah.

Les droits des parents demeurent toujours, même s'ils pratiquent une innovation religieuse ou donnent des associés à Allah. Il est obligatoire pour toi d'agir envers eux, dans cette vie, avec bonté. Ensuite tu dois suivre la voie de ceux qui se tournent vers Allah.

{Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi}. Tu reviens à Allah le Très Haut, béni soit-Il, tu Lui obéis et tu L'adores en suivant la voie de ceux qui se tournent vers Lui comme les prophètes, et ceux qui les ont suivis parmi les savants qui étaient de bons conseillers et les hommes vertueux. Ainsi tu es attentif au droit d'Allah et au droit des hommes car ceci est la voie de ceux qui se tournent vers Allah, la voie de ceux qui se repentent à Allah. Ils respectent les droits d'Allah et ceux de Ses créatures, comme le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal, d'appeler les gens à l'islam, ainsi que d'autres choses encore qui rapprochent le repentant de son Seigneur.

C'est-à-dire l'unicité d'Allah (tawhid), les actes d'adoration, le bon comportement ainsi que tout le bien que renferme la législation islamique (chari'a) et le mal qu'elle a interdit, en premier lieu le fait de donner à Allah des associés, le fait de se détourner du chemin des Messagers ou de les entraver dans leur mission. Ainsi est celui qui se repent à Allah, il ne cesse de revenir vers Allah. S'il commet un péché, il se repent sincèrement à Allah, adhérant au meilleur des discours, qui n'est autre que le Message apporté par les Envoyés d'Allah, que les prières et la paix d'Allah soient sur eux. Message consistant à appeler les hommes à adorer Allah Seul, à combattre toute forme d'association dans l'adoration et à se soumettre aux ordres et interdits prescrits par Allah, le Seigneur de l'univers.

{Vers Moi ensuite est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez} (31/15). Tous les hommes retourneront vers Allah le Très Haut, béni soit-Il. Il leur énumèrera et les informera de tout ce qu'ils faisaient, et parmi cela : est-ce que l'enfant a été bienfaisant envers ses parents ? Est-ce que les parents se tenaient sur la véritable religion d'Allah ? Allah les interrogera sur ce chirk qu'ils ordonnaient à leurs enfants. Le retour est vers Allah le Très Haut, gloire à Lui; Il informera alors Ses créatures de leurs œuvres. Toute la Création retournera à Allah, et toutes les créatures seront interrogées. Tous les hommes, ou plutôt toute l'humanité, et tous les djinns [créatures créées à partir d'un feu sans fumée appartenant au monde de l'invisible] seront interrogés sur leurs actions.

{Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des Messagers et Nous interrogerons aussi les envoyés.- 6- Nous leur raconterons en toute connaissance [ce qu'ils faisaient] car Nous n'étions pas absent} (7/6,7).

C'est alors qu'Allah mettra en place les Balances, puis que seront pesées les actions de chaque être, bonnes ou mauvaises. Aussi minimes soient-elles, bonnes ou mauvaises, les actions seront minutieusement pesées dans ces Balances par Allah à Qui rien n'échappera.

{Ensuite vers Nous est votre retour, c'est alors qu'on vous énumèrera tout ce que vous faisiez} (10/23).

Les croyances authentiques ainsi que les oeuvres pieuses seront dans la Balance, dans le plateau des bonnes actions alors que les croyances altérées, les mauvaises actions seront, elles, dans la Balance et le plateau des péchés.

Allah le Très Haut remettra alors à chacun son livre, gloire à Lui, comme le montrent ces versets de la sourate Al- Haqqah : *{Quant à celui à qui on aura remis son livre dans sa main droite, il dira : « Tenez, lisez mon livre. J'étais sûr d'y trouver mon compte » Il jouira d'une vie agréable : dans un jardin haut placé - dont les fruits sont à portée de la main.*

« Mangez et buvez agréablement pour ce que vous avez avancé dans les jours passés. » Quant à celui à qui on aura remis le livre dans sa main gauche, il dira : « Hélas pour moi, j'aurais souhaité qu'on ne m'ait pas remis mon livre, et ne pas avoir connu mon compte...

Hélas, comme j'aurais souhaité que [ma première mort] fut la définitive. Ma fortune ne m'a servi à rien. Mon autorité est anéantie et m'a quitté. » « Saisissez le, puis mettez-lui un carcan, ensuite, brûlez-le dans la fournaise ; puis, liez-le avec une chaîne de soixante-dix coudées} (69/19 à 32)

Ensuite Allah poursuit le récit de la recommandation et de l'exhortation de Loqmân à son fils en disant : *{Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieus ou dans la terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur.}* (31/16)

Il lui enseigne l'unicité d'Allah, lui montrant Son savoir, Sa grandeur et Sa puissance. Son savoir englobe toute chose dans les cieus et les terres. Rien n'échappe à Allah, pas même le poids d'un atome dans les cieus ou sur la terre, ou ce qui est plus petit ou plus grand que cela. Tout est enregistré dans un livre clair. Cette science [cette croyance au tawhid et cette conviction qu'Allah est Omniscient et Omnipotent] était connue de tous les prophètes qui l'ont enseignée aux hommes. Or, c'est d'eux que Loqmân la tient. Il est dit en effet qu'il fut contemporain de Daoud [le prophète David], que la prière et la paix d'Allah soient sur lui. Nouh (Noé), Houd, Saleh, Ibrahim (Abraham), puis Moussa (Moïse) et jusqu'à Daoud, que la prière

et la paix soient sur eux, tous ont transmis ce savoir : l'unicité d'Allah, la description de Ses Attributs de perfection, notamment qu'Il est capable de toutes choses.

Si bien que rien, qu'il soit insignifiant ou important, n'est au-dessus de son pouvoir sur terre ou dans les cieux. *{Quand Il veut une chose, son commandement consiste à dire : « Sois » et elle est.}* (36/82)

Allah cerne toute chose de Sa science, tandis que Ses créatures n'embrassent de sa science que ce qu'Il veut, gloire à Lui. Chaque atome de la Création, chaque goutte, chaque feuille, Allah connaît toute chose, rien n'échappe à Sa science. *{C'est Lui qui détient les clefs de l'inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et il connaît ce qui est dans la terre ferme comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.}* (6/59).

Allah le Très Haut, gloire à Lui, connaît toute chose dont la science est préservée dans les Tablettes bien gardées et les livres des bonnes et mauvaises actions qu'écrivent les anges au sujet des créatures d'Allah. Et par Allah, Il n'entreprend pas ces enregistrements par peur d'oublier - Allah est bien au dessus de cela - mais au contraire Il connaît tout cela avant et après qu'il ne soit écrit. A aucun instant, dans les cieux ou sur terre, le plus petit élément de Sa création ne peut Lui échapper, gloire à Lui. Ces montagnes, ce sable, ces gouttes de pluie, ces mers avec leurs vagues, leurs gouttes, leurs animaux et toutes les créatures qu'elles renferment : Allah, les connaît tous, globalement et dans le moindre détail, qu'ils soient petits ou grands. Son savoir cerne toute chose, gloire à Lui.

Cette croyance, Loqmân l'enseigne à son fils *{Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher}* au fond d'un rocher dur et compact que personne ne peut pénétrer. Allah sait ce qui s'y trouve et est capable d'extraire ce grain de ce rocher. Puis Il comptabilise les actions des hommes [fussent-elles du poids d'un grain de moutarde et cachées au fond d'un rocher], qu'elles soient bonnes, mauvaises ou commises par erreur, rien n'est perdu auprès d'Allah. *{Certes Allah ne lèse [personne], fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, il la double, et accorde une grosse récompense de Sa part.}* (4/40)

{Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher} La chose la plus infime, qui ne pèse rien, Allah le Très Haut, gloire à Lui, connaît son poids, sa taille, où elle se trouve, que ce soit dans les cieux, au fond des mers ou à l'intérieur d'un rocher.

Certains disent même que c'est un rocher se trouvant à l'intérieur de la terre qui est visé par ce verset, mais il semble qu'il s'agisse, plus généralement, d'un rocher parmi les rochers.

Ceci est une hyperbole qui met en relief la puissance du savoir d'Allah le Très Haut et Son pouvoir, gloire à Lui. Et que rien ne peut Lui échapper ou ne peut Lui être caché, même pas le poids d'un atome, gloire à Lui.

Ceci est un point fondamental de la croyance que chaque musulman doit garder à l'esprit à chaque instant de sa vie. Il doit savoir qu'à chaque instant de sa vie Allah le regarde, l'observe, qu'Il connaît parfaitement son état, qu'Il a tout pouvoir sur lui et qu'Il est capable de toute chose, gloire à Lui. Ceci est un élément essentiel du dogme musulman que chacun doit connaître et garder à l'esprit.

Pour cette raison, Loqmân commença par appeler son fils à abandonner l'adoration de toute divinité autre qu'Allah. Il lui ordonna de vouer son adoration à Allah Seul (tawhid) en lui montrant les dangers du polythéisme consistant à associer d'autres divinités à Allah dans

Son adoration (chirk). *{Car l'association [à Allah] est vraiment une injustice énorme.}*

Ensuite il lui montre la grandeur d'Allah le Très Haut, béni soit-Il, afin que les faibles d'esprit ne donnent pas d'égaux à Allah. Ceci après avoir montré la perfection d'Allah, et même s'ils ne Le reconnaissent pas, à Lui les plus beaux noms et Lui seul les cerne de Sa science. Le prophète salallahou 'alayhi wa sallam a dit dans une invocation à Son Seigneur « *Je ne peux Te louer [comme Tu le mérites]. Tu es comme Tu T'es loué Toimême.* » (Rapporté par Muslim).

L'Envoyé d'Allah (salallahou 'alayhi wa sallam) nous a également informé lors d'une fervente invocation à son Seigneur qu'Allah possède d'autres Noms qu'Il enseigne à qui Il veut parmi Ses créatures ou bien dont Il Se réserve la connaissance. Il a dit (salallahou 'alayhi wa sallam) : « *Je t'invoque par tous les noms que Tu T'es attribué Toi-même, ou que Tu as enseignés à l'une de Tes créatures, ou que Tu as fait descendre dans Ton Livre, ou que Tu T'es réservé à Toi-même dans le monde de l'inconnu.* »

(Hadith rapporté par Ahmed (3712) et authentifié par Al-Albani (199))

Ces deux choses font partie des Attributs d'Allah : Il est capable de toute chose et Il cerne toute chose de

Son savoir. Le musulman ne doit jamais oublier ces deux Attributs divins :

Son Omniscience et Son Omnipotence, tout en gardant à l'esprit le reste des Noms et Attributs d'Allah. En effet, plus il se souvient de la perfection d'Allah à travers Ses Noms et Attributs, plus la crainte révérencielle, la peur, la vénération d'Allah, la pudeur envers Lui, l'espoir en Lui, augmentent chez le musulman. Plus le croyant se rappelle les beaux Noms d'Allah et Ses Attributs élevés plus il éprouve ces sentiments et leurs conséquences bénéfiques sur l'âme. Allah accorde à celui dont Il veut le bien cette aspiration à la belle méditation et à ces sentiments nobles et magnifiques.

{...Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le coeur inattentif à Notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier} (18/28).

Nous demandons donc à Allah de nous protéger contre cette négligence et cet oubli du rappel d'Allah. Celui-ci ne concerne pas seulement la langue mais aussi et surtout l'oubli de la grandeur d'Allah, de Sa majesté, Sa puissance, Son savoir, Sa connaissance de toute chose, Sa justice, Sa bienfaisance, Sa générosité, gloire à Lui.

Par cette mise au point fondamentale et cette exhortation faite avec insistance à son fils - c'est-à-dire qu'Allah englobe toute chose de Son savoir - Loqmân met en garde ce dernier contre toute désobéissance à Allah le Très Haut, béni soit-Il. Car Allah est à la fois témoin de toute chose et capable de toute chose. Il enregistre chacune de tes actions, et s'Il ne veut pas te pardonner, alors tu périras et si tu Lui as donné des associés dans Son adoration alors ta perte est sûre et certaine.

{Ô mon fils accomplis la prière} (31/17) il n'a pas dit : « prie » mais il a dit « *accomplis la prière* ». Soyez attentif au sens de « accomplis ». Cela veut dire qu'il doit s'appliquer à prier de la meilleure façon, celle qu'Allah, le Très Haut, gloire à Lui, a instituée. Tout d'abord la purification sans laquelle aucune prière n'est acceptée. Il s'agit de se purifier des impuretés mineures ou majeures. « *Allah n'accepte pas la prière de celui qui ne s'est pas purifié.* »

(Rapporté par Muslim (224) et Al-Boukhari (135)).

Il est donc obligatoire d'avoir effectué ses ablutions au préalable, les grandes ou les petites. Il est aussi obligatoire de couvrir ses parties intimes et de s'orienter vers la Ka'ba. La prière est par ailleurs constituée de piliers qu'il est indispensable de respecter du début [takbir] à la fin [taslim]. On entame la prière par un takbir par lequel on atteste de la grandeur d'Allah, en disant : « Allah est le plus grand. » Puis on récite la sourate Al-Fatiha [l'ouverture] qui est obligatoire : « *La prière de celui qui n'a pas récité Al-Fatiha n'est pas valable.* »

(Rapporté par Al-Boukhari (723) et Muslim (394)).

Puis on s'incline (ruku') de façon à être stable dans cette position.

En effet, la salat qui n'est pas accomplie avec calme et sérénité n'est pas valable. Puis on se relève de façon à se retrouver bien droit en position debout et que chaque vertèbre retrouve sa place. Il ne faut surtout pas s'empresser car la sérénité est indispensable. Puis on se prosterne calmement en restant dans cette position de façon stable. Puis on relève la tête et on s'assoit pour évoquer Allah (dhikr) entre les deux prosternations. On accomplit alors la deuxième prosternation avec quiétude. Il convient d'agir ainsi durant toute la prière comme le Messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa sallam) l'a enseigné à celui qui n'accomplissait pas correctement sa prière.

D'après Abou Houraira, qu'Allah l'agrée, l'envoyé d'Allah (salallahu 'alayhi wa sallam) est rentré un jour à la mosquée. Puis, un homme entra et accomplit une prière.

Après celle-ci, l'homme salua le Prophète qui lui rendit son salut avant de lui dire : « *Retourne prier car tu n'as pas prié.* » Il repartit mais pria de la même manière. Il revint vers le Prophète qu'il salua de nouveau. Le Prophète lui répéta : « *Retourne prier car tu n'as pas prié.* » L'échange eut lieu à trois reprises. L'homme lui dit alors « Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, c'est tout ce que je sais faire, alors apprends-moi ! » Le Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam) lui dit : « *Lorsque tu te lèves pour la prière, prononce le takbir [dire : « Allahou akbar »] puis lis ce que tu peux parmi ce que tu as mémorisé du Coran. Ensuite, incline-toi de façon à ce que tu sois stable dans cette position (ruku'), puis relève-toi de manière à te retrouver debout et bien droit. Puis prosterne-toi en restant calmement dans cette position. Puis relève-toi de façon à te retrouver assis de façon stable. Procède ainsi durant toute ta prière.* » (Rapporté par Al-Boukhari et Muslim).

Ses paroles : « *Lis ce que tu peux de ce que tu as mémorisé du Coran.* » sont clarifiées par la parole prophétique : « *Il n'y a pas de prière pour celui qui n'a pas lu la Fatiha [première sourate du Coran].* »

Certaines écoles juridiques, comme l'école hanafite, sur la base du premier hadith, disent que le fidèle en prière peut se contenter de lire n'importe quel verset du Coran et même celui-ci : (*عَمَدَاتَانِ مَاهٍ*) {ils sont d'un vert sombre.} (55/64) [Ce verset en arabe est composé d'un seul mot] ceci est suffisant "disent-ils".

Nous disons que ceci est une erreur, une mauvaise compréhension car le Prophète (salallahou 'alayhi wa sallam) a expliqué le sens de cette parole par cette autre : « *Il n'y a pas de prière pour celui qui n'a pas lu Al-Fatiha.* » ainsi que celle-ci : « *Une prière où la mère du coran (Al-Fatiha) n'est pas récitée, est une prière avortée, avortée, avortée, elle est incomplète.* » (Rapporté par Muslim).

« Avortée » c'est-à-dire morte, comme le fœtus de la chamelle qui fait une fausse couche, il est alors totalement dénué d'un intérêt quelconque...

Tu dois prier en éprouvant un sentiment de crainte et d'humilité envers Allah, gardant à l'esprit Sa grandeur, gloire à Lui, {*Certes, ont réussi les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière...*}. (23/1) Ce qui nous intéresse dans ce verset, c'est le sentiment de crainte et d'humilité durant la prière. Ceci est l'âme de la prière. Une prière où il n'y a ni crainte, ni humilité, ni évocation de la grandeur d'Allah, gloire à Lui, ni méditation dans la récitation, est une prière très défectueuse.

Celui qui prie ainsi ne se voit pas appliquer ce verset {*...ceux qui sont humbles dans leur prière*} (23/2) il est privé des éloges et des compliments qu'il contient.

Efforce-toi donc d'être humble et soumis dans ta prière. Oublie durant celle-ci ce monde. Oublie l'argent, la famille, oublie tout et ne garde à l'esprit que la grandeur d'Allah, gloire à Lui, et médite sur les versets que tu récites, ils augmenteront ta foi.

Puis récite le « tachahoud » [*invocation en fin de prière juste avant la salutation finale*] et prononce la salutation finale.

Conformément à la parole du Prophète : « *Ce qui rend toute chose interdite dans la prière [parler, rire, manger...] c'est le « takbir » et ce qui redonne aux choses leur caractère licite, c'est le « taslim » (salutation finale).* » Tu ne peux donc clôturer cette prière que par la salutation finale : « Que la paix, la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous. » [une fois à droite et une fois à gauche].

Ce salut te concerne toi, mais aussi les anges et chaque serviteur vertueux dans les cieux et sur terre. Cette salutation atteint toutes les créatures d'Allah : les anges, les djinns croyants, les hommes croyants, toutes personnes vertueuses se trouvant dans les cieux et sur terre reçoivent cette invocation. Donc, tout comme chacun invoque pour lui-même, il invoque aussi pour ses frères et pour les anges. Cette invocation concerne aussi les anges qui eux mêmes invoquent sans cesse Allah pour nous. Ce salut est donc une compensation de notre part.

Sois donc conscient que cette salutation adressée à toute créature vertueuse t'apporte une énorme récompense. Et certes les actions ne valent que par leurs intentions. Il se peut donc que l'homme prononce ces salutations, oubliant qui il salue, pensant qu'elles ne sont que de simples paroles. Tu dois être attentif au sens de cette salutation que le Prophète (salallahou 'alayhi wa sallam) nous a enseignée.

Tout ce que nous avons vu signifie « accomplir la prière ». Tu dois prier comme le Prophète (salallahou 'alayhi wa sallam) priait et non pas selon tes désirs ou l'avis de telle ou telle école juridique que tu as choisie. Informe-toi, étudie, apprend la manière dont le Prophète priait puis essaie de prier de la même façon. Imagine-toi que le Prophète (salallahou 'alayhi wa sallam) est devant toi maintenant, debout en train de lire, s'incliner, se prosterner et ainsi de suite comme si tu le voyais prier devant toi. Or les compagnons nous ont rapporté chaque geste de la prière du Prophète (salallahou 'alayhi wa sallam) dans les moindres détails. A nous d'apprendre et d'essayer d'accomplir la prière comme lui car personne ne l'accomplissait mieux que lui (salallahou 'alayhi wa sallam).

Et nous devons le prendre pour modèle :

{*En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre] pour quiconque espère en Allah et au jour dernier et invoque Allah fréquemment*} (33/21).

Loqmân poursuit en disant :{*...commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive*

avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise} (31/17).

Ceci fait partie des devoirs incontournables, et c'est l'authentique voie suivie par les prophètes, que la paix soit sur eux, dans leur appel à l'islam : accomplir la prière, donner la zakat (l'impôt légal), ordonner le bien, interdire le mal et patienter face aux épreuves. Toutes ces choses ont été imposées par Allah à Ses créatures.

Il est donc impératif d'ordonner le bien et d'interdire le mal, d'accomplir la salât, et de faire preuve de patience afin de supporter les épreuves à venir. Le croyant patiente et espère la récompense d'Allah. Il ordonne le bien, la croyance en l'unicité d'Allah et il interdit toute forme d'association à Allah. Il ordonne la prière, la zakât, la piété filiale, le rappel d'Allah.

Il ordonne tout acte d'obéissance à Allah, et même les actes surrogatoires car ils font partie des bonnes choses recommandées par la religion. Il les enseigne aux gens en essayant de les rendre désirables à leurs yeux, en les invitant à les mettre en pratique, et en leur montrant le mal qu'encourt celui qui les délaisse. Et interdire le mal, c'est interdire tout acte de désobéissance, les grands péchés ainsi que les petits, toute sorte de perversion.

Le premier mal à interdire est bien sûr le polythéisme, le fait de donner à Allah des associés. Viennent ensuite les innovations religieuses, puis les actes de désobéissance, petits ou grands. Bref le mal est tout simplement ce qui s'oppose au bien. Le bien est ce qui est prescrit par la législation islamique et ce à quoi elle appelle. Tandis que le mal est tout ce que la loi musulmane rejette, méprise, dénonce puis prohibe. Alors ordonne le bien, en commençant par la croyance en l'unicité d'Allah, jusqu'à la plus petite des bonnes actions comme le fait de dégager de la voie publique ce qui pourrait nuire aux gens :

« La foi est constituée de plus ou moins soixante (ou plus ou moins soixante-dix) branches, la plus haute étant l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah et la moins élevée de dégager de la voie publique ce qui pourrait nuire aux gens. » (Rapporté par Muslim).

Tu dois donc ordonner le bien, en commençant par l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, puis la prière, l'impôt légal, le jeûne, le pèlerinage, la piété filiale, le bon comportement et ainsi de suite jusqu'à arriver à la branche de la foi la moins élevée : dégager de la voie publique ce qui pourrait nuire aux gens. Tout ceci fait partie de la foi et du bien que chaque musulman se doit d'accomplir.

Quant au mal, il s'agit du chirk (polythéisme), des innovations religieuses, des grands et petits péchés, des actes de désobéissance, des comportements pervers. Bref tout ce que condamne la législation islamique ainsi que la raison. Nous entendons ici la raison saine qui demeure en accord avec la législation islamique (chari'a). Tout ceci est condamnable comme les mauvaises coutumes, l'imitation des ennemis de l'islam auxquels il ne faut pas s'attacher. Regardez chez nous, beaucoup de jeunes sortent la tête découverte.

D'où tiennent-ils cela ? De l'occident ! Or, nous devons nous différencier d'eux et non les imiter. *« Celui qui imite un peuple fait partie d'eux. »* (Rapporté par Abou Daoud (4031)).

Avant, sortir la tête découverte était considéré comme un manque de dignité chez les musulmans. A tel point que celui qui se rendait au marché la tête découverte était considéré comme indigne et son témoignage se voyait rejeté. Qu'Allah vous bénisse ! Arrêtez d'imiter l'occident et ses coutumes détestables. N'imites pas les ennemis d'Allah. Nous avons dans l'islam le bien, le bon comportement, les coutumes nobles et élevées.

Tandis que leurs coutumes sont dépravées, ils mangent la viande de porc, s'autorisent ce qui est illicite, le dévoiement de leurs mœurs n'a pas d'égal. Ils ne sont même pas jaloux de leurs femmes ! Comment peut-on alors imiter ces gens qui sont les pires et les plus abjectes des créatures d'Allah. Ne les imitez pas, qu'Allah vous bénisse.

Mais, nous aurons l'occasion de reparler de ces comportements !!!

Puis Loqmân continue son exhortation en disant : *{et ne détourne pas ton visage des gens} (31/18)*. Ne te considère pas supérieur aux gens. Lorsque quelqu'un te parle ne détourne pas ta joue ainsi. Ceci est de l'orgueil. Quelqu'un te parle et toi tu l'évites, tu tournes ton visage.

Tu es hautin, sans gaieté et sans bonne humeur. Ceci n'est autre que de l'orgueil et de la fierté. Celui qui éprouve cet orgueil tord son cou et détourne son visage des gens, comme le chameau atteint de la

maladie nommée sa'ar dont le cou se tord.

Ceci est une condamnation de l'orgueil. Tu dois être modeste, rempli d'humilité devant Allah, le Maître des mondes, humble avec les croyants et te comporter avec les gens de la meilleure manière.

L'orgueil est très blâmable, et il pousse beaucoup de gens au reniement d'Allah. Ils deviennent orgueilleux, ne prêtant aucune attention aux prophètes et n'écoutant pas les versets d'Allah. *{Et quand on lui récite nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtement douloureux.}* (31/7).

L'orgueil est l'une des principales raisons qui poussent les hommes à ne pas croire en Allah, à refuser les enseignements des Messagers et leur message de vérité.

Qu'il s'agisse de l'unicité d'Allah ou de toute autre vérité à laquelle il convient de se soumettre et qu'il ne faut pas rejeter, tout comme il ne faut pas mépriser celui qui nous les apporte. « *L'orgueil c'est l'arrogance face à la vérité et le mépris des gens.* » (Rapporté par Muslim (91)).

L'orgueil est interdit dans tous les cas, c'est un caractère blâmable qu'Allah déteste. Le Prophète rapporte cette parole de son Seigneur (hadith « qoudsi ») : « La fierté est mon manteau « rida » et la grandeur est mon pagne « izar », celui qui me dispute l'un deux, je le jette en enfer. » (Rapporté par Abou Daoud).

Et dans une autre version : « La fierté est mon manteau « rida », celui qui me le dispute, je le brise. » c'est à dire qu'Allah l'anéantit. Ne sois donc pas orgueilleux car : « *N'entrera pas au paradis quiconque aura un atome d'orgueil dans le cœur.* » (Rapporté par Muslim (91)).

Combat ton âme pour éviter cet orgueil car c'est un caractère répugnant qui pousse à l'incroyance, au mépris des gens et au rejet de la vérité. C'est pour cela que cet homme plein de sagesse (Loqmân) a exhorté son fils à ne pas se détourner des gens et à ne pas se sentir supérieur à eux. Une personne te parle et toi tu te détournes, la regardant de haut... Sois modeste ! Tu n'es qu'un être misérable et faible, créé de terre, issu de sperme impur.

Tu vas aux toilettes chaque jour, tu y fais tes besoins. Comment peux-tu être orgueilleux, te sentir au dessus des gens alors que tu vis ainsi, pour qui te prends-tu ? Puis si une épine te pique, tu pleures, comment peux-tu mépriser les gens ?

L'homme se doit de rabaisser son âme si celle-ci s'enorgueillit ou prend de la hauteur. Il lui rappelle sa bassesse, sa mesquinerie. Or parmi les gens les plus méprisables figurent les orgueilleux. Et je jure par Allah qu'en ce qui me concerne, je ne méprise que les orgueilleux et les menteurs. Par Allah, lorsque je vois le plus faible des êtres, je me dis : celui-là est meilleur que moi. Par contre l'orgueilleux, quel qu'il soit et quel que soit son niveau, est à mes yeux le plus insignifiant et le plus méprisable des êtres. Il n'y a pas plus méprisable que l'orgueilleux, car il s'enorgueillit alors que son comportement et son âme sont bas et abjectes.

Puis l'exhortation de Loqmân se poursuit par ces paroles : *{et ne foule pas la terre avec arrogance, car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole.}* (31/18)

Ne soit pas vaniteux, ne soit pas prétentieux, défauts qui sont les fruits de l'orgueil. Tout comme la démarche arrogante, la vanité, la prétention, la présomption.

{Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole} Il se sent supérieur aux gens par son lignage, son rang, son argent, son autorité, son savoir, par toute chose. Allah déteste ce comportement abominable et indigne. Allah déteste ces gens, les méprise, les dédaigne et leur réserve, à cause de ce comportement, le plus douloureux des châtements. Si Allah ne t'aime pas, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que tu es l'ennemi d'Allah, rempli d'orgueil, de vanité, de prétention, d'impudence avec les gens pour n'importe quelle raison qui nourrit ton orgueil.

{Et ne foule pas la terre avec orgueil, tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes !} (17/37)

Qui es-tu ? Et même si tu pouvais atteindre la hauteur des montagnes, il t'est interdit de t'enorgueillir. Et même si tu pouvais fendre la terre jusqu'à atteindre la septième terre, tu ne dois pas être orgueilleux. En effet, tu n'es qu'une pauvre créature, et parmi les droits d'Allah sur toi, il y a le fait que tu sois modeste. Allah t'a imposé l'humilité et t'a interdit l'orgueil. L'islam combat farouchement tous les mauvais

comportements tels que la grossièreté, le mensonge, la trahison, la fraude, l'orgueil.

Il est alors de notre devoir de les rejeter et d'éduquer les gens afin qu'ils aient un comportement inverse, un comportement qu'Allah aime et agrée pour nous. Le bon comportement fait partie des œuvres qui pèseront le plus dans la Balance, le Jour de la résurrection. Le croyant dont la foi est la plus parfaite est celui qui a le meilleur comportement. Le Messager d'Allah a été envoyé pour parfaire les beaux caractères, ces comportements qui étaient présents chez les prophètes comme la pudeur.

Le Messager a dit : « *Parmi ce que les gens ont hérité de l'enseignement des premiers prophètes il y a : si tu n'as pas de pudeur, alors fais ce qu'il te plaît.* » (Rapporté par Al-Boukhari (5769).

La pudeur - ô mes frères - est un caractère sublime et l'une des branches de la foi. Elle empêche l'homme de désobéir à Allah et d'avoir un comportement honteux.

La pudeur est un caractère noble et magnifique que l'homme se doit de posséder car elle est l'un des meilleurs moyens pour éviter de désobéir à Allah et d'avoir un comportement méprisable. C'est pour cela que les prophètes ont dit :

« *Parmi ce que les gens ont hérité de l'enseignement des premiers prophètes il y a : si tu n'as pas de pudeur, alors fais ce qu'il te plaît.* » (Rapporté par Al-Boukhari).

Celui qui donne des associés à Allah n'éprouve aucune pudeur devant Allah, tout comme l'innovateur en religion qui ne respecte pas cette législation que le Prophète a établie. Le caractère de l'homme immoral est également méprisable et il n'a envers Allah aucune pudeur.

Ô mes frères ! La pudeur est primordiale, on doit rejeter les comportements grossiers et détestables. Sachez cela et mettez-le en pratique dans votre vie quotidienne, qu'Allah vous bénisse. Je vous rappelle le hadith concernant la délégation de Abd-al-Qays.

Celle-ci était venue voir le Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam). Ils se sont arrêtés à proximité du Baq'i [le cimetière de Médine] où ils ont laissé leurs montures, puis ils sont immédiatement allés voir le Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam). Al-Achaj, quant à lui, est resté et s'est attardé. Il a revêtu ses plus beaux habits puis s'est rendu auprès du Prophète d'un pas serein et l'a salué. Le Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam) lui dit alors : « *Il y a chez toi deux qualités qu'Allah aime : l'indulgence et la douceur.* » Ces deux qualités s'opposent à la sottise et à la stupidité. Faites très attention à ce qui pourrait s'opposer à ces deux qualités. Al-Achaj demanda dit alors : « *Ô Messager d'Allah, deux qualités que j'ai acquises ou bien sont-elles innées en moi ?* » Il répondit (salallahu 'alayhi wa sallam) : « *Deux qualités innées en toi.* » Al-Achaj dit alors : « *Louange à Allah qui m'a créé avec deux qualités qu'Il aime.* » (Rapporté par Abou Daoud (5225) et Muslim (17)).

Allah aime la douceur et l'indulgence et Il déteste la précipitation, la sottise ainsi que tout ce qui va à l'encontre de ces deux qualités. Efforcez-vous donc de vous parer de ces deux qualités aimées d'Allah.

Retenez cette parole prophétique : « *Il y a en toi deux qualités qu'Allah aime, l'indulgence et la douceur.* » Si l'homme se trouve dépourvu de ces choses essentielles, il se doit de s'éduquer afin de les acquérir. « *Celui qui s'abstient des choses illicites, Allah l'en éloigne, celui qui se veut patient, Allah le préservera et celui qui se contente de peu, Allah l'enrichira. Et personne n'a obtenu de don meilleur et plus grand que la patience.* » (Rapporté par Al-Boukhari (6105).

Sois donc patient, indulgent, sage et adopte un bon comportement. Par tes efforts sur toi-même, tu peux changer et acquérir ces qualités, si Allah le veut, comme l'indique le hadith : « *Deux qualités que j'ai acquises ?* »

On en déduit que l'indulgence et la douceur peuvent naître chez celui qui s'éduque et cherche à bien se comporter. L'âme est sujette à l'éducation, bonne ou mauvaise. Si on lui apprend le mal, celui-ci va croître en elle puis devenir une habitude jusqu'à qu'il fasse partie de son caractère. Nous demandons à Allah de nous protéger de cela.

Tandis que si l'âme est habituée aux bons comportements, son caractère se forgera en fonction de ceux-ci, jusqu'à devenir une partie de sa vie, et une chose acquise en elle.

Retenez ces recommandations : l'unicité d'Allah, la lutte contre toute forme d'association, l'accomplissement de la prière, ordonner le bien et interdire le mal, les comportements vertueux et nobles, combattre l'orgueil, la vanité, l'arrogance et ce genre de comportements.

Apprenez l'indulgence, la douceur et le bon comportement.

Etudiez-les dans le Livre d'Allah et la sunnah du Prophète (salallahu 'alayhi wa sallam).

Car ce bon comportement est un élément important de l'islam et le message essentiel de nos anciens prédécesseurs. Grâce à lui, votre appel à l'islam se propagera et Allah élèvera votre rang auprès des gens. Au contraire, par un mauvais comportement, l'appel à l'islam est condamné à l'échec, il est enlaidi aux yeux des gens.

Par conséquent, appelez les gens à l'islam de la meilleure manière. *{Par la sagesse et la bonne exhortation appelle [les gens] au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.} (16/125)*. Ne discute avec les gens - y compris les non musulmans - que d'une belle manière, avec un bon comportement : sans insultes, sans outrages, sans mépris, sans dédain, sans critiques, sans cris, sans vacarme, rien de tout cela.

{Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes »} (31/18) .

{Sois modeste dans ta démarche} c'est-à-dire ne t'empresse pas, et *{baisse ta voix}* c'est-à-dire n'élève la voix que par nécessité.

Loqmân poursuit en lui disant : *{car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes »}*.

Si tu élèves la voix sans une nécessité impérieuse qui t'oblige à l'élever de façon limitée et adéquate, tu ressembles alors aux ânes. Les savants en ont déduit qu'il était interdit d'élever la voix, car Allah a assimilé celui qui le fait au plus vil des animaux. N'élève donc la voix que de ce qui est nécessaire. « *Il ne nous sied pas d'être comparé à de mauvaises choses.* » (Rapporté par Al-Boukhari (6574).

S'il y a auprès de toi une ou deux personnes et que tu cries et élèves la voix, qu'espères-tu ? Ta voix ressemble à celle de l'âne ! La voix doit être élevée suivant le besoin.

Tout comme la démarche, elle doit être équilibrée, moyenne c'est-à-dire modérée. Ne marche pas de façon nonchalante et ne t'empresse pas comme les gens distraits. Fais que ta démarche soit entre les deux car telle est la démarche des croyants. *{Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : « paix »} (25/63)*. Lorsque les gens leur tiennent des propos stupides, ils répondent par des paroles respectueuses, de paix, de conciliation, qui repoussent le mal de la meilleure manière.

Nous demandons à Allah, le Très Haut, béni soit-Il, de nous accorder, à vous et à moi, un savoir utile, de nous permettre d'accomplir des oeuvres pieuses et d'avoir un bon et beau comportement aimé d'Allah. Et j'espère, mes frères, que nous accorderons toute notre attention à ces cours bénéfiques. Car où est l'utilité d'assister à ces cours tous les jours si on ne les met pas en pratique et si nous donnons une mauvaise image de notre appel à l'islam, où est l'intérêt ?

J'implore Allah de me placer, ainsi que vous, parmi les savants qui mettent leur savoir en pratique et qui ont un noble comportement. Certes notre Seigneur entend et répond aux invocations, et que les prières et la paix d'Allah soient sur notre prophète Muhammad sur sa famille et ses compagnons.

Qu'Allah récompense tous ceux qui ont participé à la retranscription de ce cours, sa traduction et sa propagation, qu'Allah préserve shaykh Rabee' ainsi que tous les savants de la sounnah. Qu'Allah pardonne à tous les musulmans, et qu'il nous guide sur la voie droite.

Ahloul-hadith

http://ahloulhadith.typepad.com/ahloul/files/annotations_sur_les_recommandations_de_loqmn_son_fils.pdf

4/ Les méfaits de l'école

Par Shaykh Mouqbil (rahimahullaah)

Question : Beaucoup de musulmans de cette époque et même les pratiquants parmi eux font entrer leurs enfants dans les écoles gouvernementales qui contiennent beaucoup de choses répréhensibles comme se lever pour le salut du drapeau, écouter des chansons, de la musique, les enseigner et enseigner le dessin. Même les enseignants d'éducation islamique, la plupart d'entre eux ne prient pas, fument et font des fatwas permettant ce qu'Allah a interdit et ce sont eux les exemples dans ces écoles.

Si on parle de ces choses répréhensibles même avec certains pratiquants, ils disent: "Vous interdisez la science...et puis qu'allons nous faire de nos enfants...et puis le bon côté dans ces école prime sur le mauvais..." et ils citent pour exemple untel qui a obtenu le Doctorat dans la science islamique. Quelle est la réponse à ces gens là ? Et est-ce que le fait de ne pas entrer dans ces écoles cause des torts ?

Réponse : Al Bukhârî et Muslim ont rapporté dans leur Sahîh d'après Abu Hurayra, qu'Allah l'agrée a dit : **"Le messager d'Allah salAllahou 'alayhi wa salam a dit : "Chaque nouveau-né naît avec l'instinct, ce sont ses parents qui font alors de lui un juif, un chrétien ou un adorateur du feu."**

Ces écoles mes frères en Allah n'ont jamais donné (naissance) à des savants et ne donneront jamais (naissance) à des savants. Ce qui donne un résultat c'est de délaissier ces écoles, de se diriger vers la science par soi-même et retourner à Sahîh Al Bukhârî et à Sahîh Muslim et à l'exégèse d'Ibn Kathîr et accumuler la science.

Nous avons étudié à l'université islamique qui était considéré à l'époque comme le meilleur institut à ma connaissance. D'une classe contenant environ cent, cent cinquante ou cent quatre vingt (étudiants) il en sortait deux ou trois (savants) et elle (l'université) n'est pas la cause du bénéfice qui en est tiré et la preuve est que la plupart (des étudiants) finissaient ignorants.

(Un d'entre eux) qui avait finit(les études à) la faculté de législation et la faculté de Da'wa, ma demandé en disant: "J'ai vu hier un homme qui priait avec ses chaussures au sein du Haram et les gens s'étaient réunis autour de lui et il disait qu'il avait un hadith (justifiant cela). Est-ce qu'il y'a un hadith Sahîh (à ce sujet) ?"

Ô Subhana-Allah...Cet homme qui pose la question a pourtant lu (des hadiths) dans 'Umdatul Ahkâm, dans Subul Assalâm, il a étudié à l'université islamique pendant quatre ans, il s'est assis avec les gens de sciences et puis il vient demander s'il existe un hadith du prophète, prière et salut d'Allah sur lui et sa famille, au sujet de la prière en gardant les chaussures ? ...

Et d'autres (exemples) comme celui là sont nombreux. Comme l'exemple que je vous ai donné aujourd'hui, la phrase "Iyyaka Akramtou Zaydan" si je le donne à beaucoup d'entre eux, ils sont incapable d'en faire l'analyse grammaticale [l'râb].

Aussi, (une fois) quelqu'un m'a rendu visite alors que je faisais une recherche et j'étais pressé je lui ai jeté (le dictionnaire) [Al Qâmus Al Muḥîṭ] et je lui ai dit: "Cherches moi tel mot" et après cela, mes frères, il a pris le livre, il l'a posé sur sa cuisse et j'attendais comme dit le proverbe :

"Quelle inflammation (ressent) mon cœur face à celui dont le cœur est froid".

J'attendais le moment où notre frère allait me sortir ce mot et j'ai pense qu'il avait oublié et je lui ai redit: "Trouves-moi le mot, mon frère" et lui riait et il a dit: "Par Allah je ne sais pas le chercher." Ainsi mon frère, ce n'est pas l'université islamique qui te sera bénéfique, personne en dehors d'Allah ne te sera bénéfique ensuite ta propre personne si tu fais l'effort pour toi-même; Même vous ici (il veut dire à son institut à Damaj) vous étudiez quoi? Vous étudiez le livre d'Allah, la Sunna du messager d'Allah, prière et salut d'Allah sur lui et sa famille, la langue arabe, l'écriture et l'héritage. **Il faut que tu saches et que tu sois certain que personne ne t'aidera en dehors d'Allah puis ta propre personne. Il est impératif que tu fasses l'effort par toi-même si tu veux apporter un bénéfice à l'islam et aux musulmans.** Les écoles différent, par exemple, la pédagogie en Arabie Saoudite et chez nous (Yémen) sont bonnes il ne reste plus qu'à choisir le bon enseignant et la plupart des enseignants sont dévergondés. Ceux qui viennent enseigner, le meilleur d'entre eux vient enseigner pour l'argent sauf si pour dix milles il y'en ait un qui se dit: "Moi je veux l'argent et (en plus) enseigner aux enfants des musulmans" sinon le meilleur vient

enseigner pour l'argent.

Celui là qui vient pour l'argent, qu'Allah le salue, pourquoi? Car certains d'entre eux viennent et veulent enseigner (de fausses croyances) à nos enfants comme Chuyu'iyya, un autre veut leur enseigner Al Ba'tsiyya, un autre veut leur enseigner Annâsiriyya, un autre veut leur enseigner Arrafâd et d'autres veulent leur enseigner Aşşufiyya.

Et ainsi mes frères, des idées et des calamités sont entrées parmi les musulmans.

De plus le pauvre enfant si tu le confie à un enseignant dévergondé il pense que personne n'égale cet enseignant, s'il lui dit que les chansons sont licites il dira "(qu'elles sont) licites c'est l'enseignant qui l'a dit" s'il lui dit quoique ce soit il le répètera (comme dit le proverbe) "La parole (finale) est la parole de madame" car il ne voit personne comme il voit son enseignant, il pense que son enseignant est le plus savant des hommes c'est pour ces raisons que nous devons craindre Allah au sujet des enfants des musulmans.

Quel bénéfice pour les musulmans y'a-t-il dans "'Urwa a dit" et "Ahmad a dit" et dans "Dessine une poule! Dessine un coq" et le prophète, prière et salut d'Allah sur lui et sa famille, dit: **"ALLAH maudit les dessinateurs"** et il dit: **"Tout dessinateur est en enfer"** et il dit: **"Les Anges n'entrent pas dans une maison ou il y a un chien ou une image"**.

Je vous pose la question mes frères: **"Ces écoles ont-elles été instauré pour Allah ou pas?"**, le prophète, prière et salut d'Allah sur lui et sa famille veillait à l'éducation des jeunes (il a dit) **"Ô garçon, préserve ALLAH Il te préservera, préserve ALLAH tu Le trouveras à tes côtés, si tu demandes demande a ALLAH"** Et il a dit **"Ô garçon! Prononce le nom d'ALLAH, mange avec ta main droite et mange ce qui est devant toi"** Il a vu Al Hassan ibn 'Ali manger une datte et l'a sorti de sa bouche en disant : **"Kakh! kakh ! el el fait partie de l'auûone!"**.

Il veille à enseigner aux enfants des musulmans, suivons le chemin de nos prédécesseurs qu'Allah fasse miséricorde à L'imâm Mâlik qui a dit: *"La fin de cette communauté ne se redressera qu'avec ce qui a redressé son début."*

Les enfants des prédécesseurs commençaient par apprendre le coran jusqu'a ce qu'ils le terminent, ils étudient ensuite ce qui leur permet d'avoir une bonne pratique de la langue arabe et ainsi ils peuvent lire les hadiths du messager d'Allah.

A notre époque il (doit y avoir) dans les pays musulmans un jeune extrêmement intelligent qui, s'il se consacre à l'apprentissage de Sahîh Al Bukhârî ou Sahîh Muslim et à l'apprentissage du coran, il pourrait apprendre le tout en cinq ans maximum si toute les conditions lui sont rassemblées. Quant à ces écoles mes frères en Allah, s'il n'y'avait dedans (comme défaut) que l'accumulation des matières sur l'étudiant au nombre de quatorze matière qu'ils entassent sur lui ce qui le rend incapable de trier ses informations (ce défaut serait suffisant), depuis longtemps les savants se plaignent de ces écoles.

Ja'far Ibn Taghlab, un des savant du sixième siècle, disait :

Les leçons à notre époque dans notre coin sont construite sur du faux et sur un vacarme excessif et un enseignant qui expose des recherches résultant de mélanges et de combinaisons et le savant érudit parmi eux ne fait que citer les paroles d'Aristote Talés et Buqrat et les sciences de la religion d'Allah appellent à haute voix. Ceci est l'époque de mon délaissement.

Un autre dit :

Combien de poste d'enseignants sont occupés par un halluciné niais qui s'est appelé "Le bon connaisseur enseignant"

Les (vrais) gens de science ont donc raison de citer un vers qui s'est propagé dans toutes les assises : "Elle (la science) s'est tellement amaigrie que l'on peut voire ses reins et que tout miséreux peut se la payer"

Un autre dit aussi :

Ô ! La meilleure des paroles ! Ils t'ont mis des chaînes. L'enseignement n'est pas sincère et l'enfant est peu passionné. L'un (apprend) dans le but d'obtenir un diplôme, l'autre dans le seul but de gagner de l'argent.

Il y a un livre de valeur que je conseille de lire mais je crois qu'il n'a pas encore été publié. Je conseille aussi l'auteur (de ce livre) de modifier quelques conseils qu'il adresse à ses frères et le livre intitulé :

"Préparer les dirigeants chevaliers en délaissant les méfaits écoliers" est un bon livre sauf qu'il a besoin de certaines modifications et son auteur devrait se poser en présence d'un savant parmi les gens de la Sunna et le lui lire du début jusqu'à la fin et aussi "La communauté d'Ibrâhîm" et d'autres de (ces) livres.

Ce que je veux dire c'est que ces écoles sont une calamité qui nous vient des ennemis de l'islam et dépendent des organisations comme L'UNESCO et les musulmans sont ignorants comme on a dit, (l'un d'eux) pousse son enfant à (sortir étudier) sans savoir ce qu'il va apprendre et c'est Allah notre seule aide.

Tiré de [Ijâbatu Assâ-il 'Alâ Ahammi Al Masâ-il] de cheikh Muqbil Ibn Hâdî Al Wadi'î "réponse à celui qui s'interroge sur les questions les plus importantes" page 259-255

Source : www.sahab.net, traduction Oum Hajar al Maghribiyya, Par ASSALAFIYAT

5/ Fatwas diverses

- Le conseil de Chaykh Saalim Attawil Qu'Allah le préserve

Le 12 avril 2005, par Al Qalam,

Cet appel téléphonique a été effectué le 16 Safar 1426 correspondant au 26 Mars 2005, puis traduit en français par le frère Abou Aden Qu'ALLAH le garde et le protège. Vous trouverez ci-joint l'enregistrement audio avec une traduction simultanée en français.

Debut de l'appel :

Cheikh Salem Attawil : oui !

Al Qalam : Salam Alykom

Cheikh Salem Attawil : oui !

Al Qalam : Cheikh Salem Attawil ?

Cheikh Salem Attawil : oui !oui !

Al Qalam : Cheikh j'appelle du Canada et j'ai une question. Voudriez-vous bien me répondre ?

Cheikh Salem Attawil : oui !

Al Qalam : Qu'ALLAH vous récompense Cheikh !

C'est une soeur qui vous demande conseil. Elle dit avoir envoyé ses deux enfants âgés de 4 et 5 ans dans une école non musulmane. Elle dit : « *Deux mois après leur entrée, ils avaient oublié tous les bons principes qu'elle leur a enseignés* ». Jusqu'au jour où l'un d'eux lui a demandé de ne plus l'accompagner à l'école en Niqab et Jilbab. Alors elle a enlevé ses enfants de cette école. La soeur vous demande de donner un conseil à toutes celles qui laissent leurs enfants fréquenter les écoles des mécréants, aussi à celles qui ne songent pas à l'urgence de quitter les pays des mécréants vers les pays musulmans en cas de capacité. Cheikh j'enregistre votre réponse ! Qu'ALLAH vous protège.

Cheikh Salem Attawil : D'où téléphones-tu ?

Al Qalam : Je téléphone du Canada, qu'ALLAH vous protège !

Cheikh Salem Attawil : oui ! oui !... bien !

Louange à ALLAH, Seigneur de l'univers. Prières et salut d'ALLAH sur le dernier envoyé, sur sa famille et ses compagnons. Je parle avec vous du Koweït. Je suis Cheik Salem Bin Saad Attawil. Nous sommes le 16 Safar 1426 correspondant au 26 Mars 2005.

Vous m'avez informé qu'une sœur avait envoyé ses enfants dans des écoles non musulmanes alors en peu de temps ils ont subi des influences et ceci est naturel. Il n'y a pas de doute que la personne est influençable par les autres. Sans doute les enfants ne réalisent pas : les principes, les croyances, la moralité et la discipline musulmane. Ainsi ils sont influencés par l'ambiance dans laquelle ils vivent. Car être influencé fait partie de la nature humaine. Il ne peut pas combattre et résister à la masse de fréquentation. Il est sans doute voué à être influencé. Pour cela le prophète - Prières et Bénédiction d'ALLAH sur lui - a interdit la résidence du musulman entre les polythéistes et a ordonné de s'en éloigner le plus possible. Il a interdit - Prières et Bénédiction d'ALLAH sur lui - de côtoyer le mauvais compagnon d'entre les musulmans alors que dire des mécréants, qui n'adorent pas ALLAH - Unique sans associé -, ne prient pas, ne font pas l'aumône, ne réclament pas la religion de vérité.

Al Qalam : Oui !

Cheikh Salem Attawil : Le prophète - Prières et salut d'ALLAH sur lui -, n'a pas dit ça par légèreté. Il a appris cela par révélation d'ALLAH - Gloire à Lui - La personne est influencée par les autres et délaisserait sa religion, délaisserait sa prière, délaisserait la bienfaisance envers ses parents, délaisserait le lien de parenté et les autres lois de l'Islam à cause de la mixité avec les polythéistes dans leurs écoles, leurs marchés. Pour cela mon conseil pour chaque soumis(e) à Allah (muslim et muslimah) : Ne pas rester entre les polythéistes dans leur pays.

Al Qalam : Oui !

Cheikh Salem Attawil : En cas de capacité d'émigration. S'il émigre et lui arrive une difficulté financière, ceci est préférable à la perte de sa religion. Une baisse du niveau de vie est préférable à une baisse du

niveau de religion. La religion est le capital. La religion est le capital. Il faut le sauvegarder. Sa perte fait partie de la plus grande perte. ALLAH - Le Très Haut - nous a créés seulement pour l'adorer - sans lui associer qui que ce soit - pour n'avoir de religion que l'Islam. Par contre dans les affaires de la vie nous devons acquérir la croyance absolue : ALLAH a prescrit les fortunes et les délais. Rien ne nous échappera de ce qu'ALLAH nous a prescrit quel que soit le pays ou la terre où l'on se trouve.

ALLAH dit :

Et quiconque craint ALLAH, Il lui donnera une issue favorable Et lui accordera Ses dons - par des moyens - sur lesquels il ne comptait pas.

Et il est fondamental qu'il y ait soit un besoin dans la religion, soit un besoin dans la vie d'ici-bas. Laissons ce besoin pour cette vie d'ici-bas qui finira un jour et veillons sur notre religion du mieux que nous pouvons.

J'implore d'ALLAH la guidée au bon sens, qu'il nous épargne les pertes de raisons apparentes et cachées.

Al Qalam : Qu'ALLAH vous récompense Cheikh !

Cheikh Salem Attawil : Qu'ALLAH vous bénisse.

Fin de l'appel.

- [Questions/Réponses - Sheikh 'Otheymin](#)

Question : *Certaines femmes -qu'Allah les guide - habillent leurs petites filles de robes faisant paraître leurs mollets. Si l'on venait à faire la morale à ses mères, elles allèguent qu'elles-mêmes le faisaient quant elles étaient petites, cela n'a pas pour autant eu sur elles une mauvaise influence à l'âge adulte, qu'en pensez-vous ?*

Réponse : A mon avis, il n'est pas tolérable qu'une personne revête à ses filles ce genre de vêtements malgré leur jeune âge. En effet, elles pourraient s'en accoutumer à tel point de leur devenir aisé de les mettre en grandissant. Elles doivent plutôt s'habituer à la pudeur dès leur bas âge pour en faire une vertu à l'âge adulte. Les conseils que je peux donner à nos sœurs musulmanes, c'est de ne pas se tourner vers ces genres de tenues venues des pays ennemis de l'Islam. Elles doivent habituer leurs filles à s'habiller décemment, et les habituer à la pudeur car la pudeur fait partie de la foi.

Fatwa du cheikh Otheimine - Volume 12 page 274 fatwa 181

Question : *Comment le Sheikh (rahimahou Allah), se comportait-il avec ses enfants dans leurs vies privées ?*

Réponse : Les rapports qu'il entretenait avec ses fils et filles ont été marqués par deux phases : La première étant pendant la période de leur enfance : il prenait soin d'eux et veillait à être toujours proche d'eux. Ensuite, il suivait leur scolarité en veillant à l'évolution de leurs niveaux scolaires une fois qu'ils étaient en âge d'aller à l'école. Durant cette phase, il veillait tout particulièrement à les guider, les orienter et leur inculquer certains principes islamiques.

Par exemple, il emmenait parfois les enfants avec lui à la mosquée pour accomplir les prières obligatoires. Il les encourageait à jeûner certains jours de Ramadan sans pour autant que cela leur soit pénible. De plus, il les incitait à mémoriser certaines petites sourates du Coran et il les récompensait pour cela.

La seconde phase, celle de l'adolescence et de la maturité : il était extrêmement ferme quant à l'accomplissement des obligations religieuses, veillant ainsi à bien les éduquer sans hésiter à les réprimander en cas de négligence. Il arrivait à combiner les deux avec indulgence. Dans certains cas, il n'hésitait pas à faire ce qui était nécessaire pour changer ou corriger leurs erreurs afin d'améliorer leurs comportements. En plus de cela, il accordait une confiance totale à ses enfants et leur confiait la gestion de certaines de leurs affaires dans le but de leur apprendre à se débrouiller seul ; de même, il les encourageait continuellement à la droiture et à la préservation des liens de parenté et il les surveillait pour cela.

Entretien avec Oumm 'Abdullah

http://alminhadj.fr/livres/Entretien_avec_Oum_Abdullah_epouse_de_Cheikh_utaymin.pdf

- [Un enfant désobéissant - Shaikh 'Ubayd Al-Jabiri](#)

Question : *Qu'Allah vous accorde (tout) le bien. Quelqu'un du royaume (d'Arabie Saoudite) pose la question suivante : « Un homme étudiant en science a été éprouvé, par Allah, par un fils désobéissant qui ne prie pas et refuse d'accepter le conseil. Comment doit-il agir avec lui, sachant qu'il (le fils) a atteint l'âge adulte ? »*

Réponse : Qu'il fasse beaucoup d'efforts en invoquant pour lui et en le conseillant régulièrement, en étant sévère (dur) avec lui. Et si (jusqu'à maintenant) il ne s'est pas abstenu, qu'il ne mange pas avec lui, qu'il ne s'assoit pas avec lui pour manger pour boire (...)

Question : *Doit-il le chasser de la maison ?*

Réponse : Il ne doit pas le chasser de la maison, car s'il le chasse il peut tomber dans d'autres choses (mauvaises) encore, le mal peut empirer en lui, les démons parmi les hommes peuvent l'entraîner et il peut tomber dans la mécréance et le polythéisme. Et ses péchés et passions vont continuer, donc le fait qu'il reste à la maison sous la protection et le contrôle (de son père) est plus sûr, même s'il ne prie pas. Car cela peut s'arranger, qu'il ne désespère pas, qu'il fasse beaucoup d'invocations pour lui et le conseille, qu'il soit affectueux envers lui s'il voit que l'affection le rapproche de lui. Qu'il soit bon avec lui, même en lui donnant de l'argent si cela le rapproche, qu'il soit doux avec lui et le conseille de la meilleure manière. Parfois certains parents ont été méchants (avec leurs enfants), lorsqu'une mauvaise action est commise, qu'il trouve donc quelqu'un parmi les proches qui aie de l'influence (sur son fils). Et si tout cela ne marche pas, qu'il ne s'assoit plus avec lui, ni pour manger ni pour boire, mais il reste à la maison, il lui donne ce dont il a besoin comme nourriture, boisson, vêtement de façon à ce qu'il n'est pas besoin des gens.

Traduit par les salafis de l'est

<http://www.salafs.com/modules/news/article.php?storyid=1003040>

Louange à Allah le Seigneur des mondes et que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur Mohammed, ses siens, ses compagnons et ses frères jusqu'au jour du jugement.

www.albounyane.com

Solutions pour connaître l'Islam

Association française aux normes de la loi 1901



AL BOUNYANE
جمعية البيان الخيرية باريس

LE BUT

Permettre aux personnes isolées ou sans ressources d'accéder à la croyance authentique et le minhaj correct de ahl sunnah, à travers le monde entier.

LA RAISON

De par le constat qu'en Europe nous avons des moyens mais peu de motivation, et ailleurs les frères sont motivés mais sans moyens, les livres coûtent chers là-bas par rapport au niveau de vie... il est donc un devoir de s'entraider pour apporter le message de l'islam là où les gens en sont privés.

LA METHODE

Se procurer livres, cassettes, vidéos et autres outils d'apprentissage et les expédier à des frères de confiance connus personnellement par les membres de l'association afin d'organiser la da'wa sur place, en la développant par toutes les manières autorisées possibles (assises de science, bibliothèques, projections, distributions...)

BESOINS

Nous avons besoin de frères et sœurs prêts à participer à cette initiative, que ce soit en matière de temps consacré, de contacts donnés, d'idées apportées ou de moyens offerts, tout geste sera le bienvenu et, si ceci est fait sincèrement en recherchant Sa satisfaction, méritera une récompense auprès du Tout Miséricordieux

PARMI LES ACTIVITES DEJA REALISEES (Association fondée le 16/08/2007)

* Envois de plus de 50 colis à travers le monde (Afrique, Amérique Centrale, Europe, etc..) comprenant des livres, des cours audio, du matériel informatique, etc...

* Distribution de supports écrits et audio en France, organisation d'assises de science, aides diverses à la communauté.

ADHESION

La cotisation pour être adhérent est de 10 € par mois (soit 120 € l'année) payables comme cela vous arrange. Quant à ceux qui ne pourrions pas s'engager à cela, toute aide, don, conseil ou contact sont bienvenus, et au moins nous espérons vos dou'as sincères.

CONTACT

Abou Ahmed au 0 (033) 6 99 29 25 02

Issa au 0 (033) 6 26 41 80 72

Mail : info@albounyane.com / soeurs@albounyane.com

Site : www.albounyane.com

VENTE DE CD AUDIO MP3 POUR 3 € ET CORAN AR/FR POUR 5 € : nous contacter

Qu'Allah nous accorde la sincérité et la réussite !